

SOMMAIRE

<u>1- Introduction</u>	page 3
<u>2 - Sécurité et protection des populations</u>	page 4
a) La sécurité publique dans le cadre de l'état d'urgence	
b) La sécurité routière	
c) La sécurité civile	
d) La protection des consommateurs	
e) La protection animale	
<u>3 - Economie et emploi</u>	page 9
a) La mise en œuvre de la politique du travail	
b) L'accompagnement des mutations économiques	
c) La déclinaison territoriale des politiques de l'emploi	
<u>4 - Economie agricole</u>	page 17
a) La Politique agricole commune	
b) La gestion de la production laitière	
c) La coordination du contrôle des aides	
d) L'installation des agriculteurs	
e) La modernisation des exploitations	
f) Le soutien aux agriculteurs en difficultés et aux exploitations fragiles	
g) Les structures agricoles	
<u>5 – Cohésion sociale</u>	page 19
a) Une politique sociale auprès des populations les plus vulnérables	
b) L'égalité entre les femmes et les hommes	
c) L'accompagnement des acteurs citoyens développant les politiques menées en faveur de la jeunesse et des sports	
d) Le développement du service civique	
<u>6 - Territoire, environnement, développement durable et patrimoine</u>	page 22
a) Habitat et constructions durables	
b) Urbanisme et planification	
c) Connaissance et appui des territoires	
d) La politique environnementale et les procédures de protection de l'environnement	
e) Le contrôle de légalité et la réforme de l'intercommunalité	
f) Les dotations de l'Etat	
g) La politique culturelle de l'Etat pour le département de la Creuse – Patrimoine	
<u>7 – Infrastructures routières</u>	page 33
a) Entretien – Exploitation	
b) Immobilier	
c) Information des usagers	

<u>8 – Droits et libertés publiques</u>	page 34
a) La délivrance des titres	
b) Les élections	
c) La lutte contre la fraude	
<u>9 - Modernisation de l'Etat, Qualité du service public et accompagnement du développement des services au public</u>	page 37
a) La qualité des services rendus par le réseau de la Préfecture et de la Sous-Préfecture d'Aubusson	
b) L'accompagnement de l'État pour le développement des maisons de services au public	
<u>10 – Rapport spécifique de la Direction Départementale des Finances Publiques</u>	page 40
<u>11 – Rapport spécifique de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale</u>	page 45
<u>12- Conclusion</u>	page 54

1 - Introduction

Etabli conformément aux termes de l'article L3121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité des services de l'Etat dans le département de la Creuse a pour objectif d'exposer l'essentiel de leurs missions pour l'année 2015 et les perspectives pour 2016. Il appartient au représentant de l'Etat de le présenter, chaque année, devant l'assemblée départementale.

Le rapport d'activité des services de l'Etat a pour ambition de donner aux élus et à nos concitoyens des repères utiles et objectifs sur l'action de l'Etat, les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus.

Sa mise en ligne sur le site de la Préfecture sera l'occasion pour les citoyens du département de la Creuse de découvrir la diversité des actions menées par l'administration de l'Etat au niveau départemental, parfois méconnues, mais qui ont bel et bien un impact dans leur vie quotidienne.

2 - Sécurité et protection des populations

a) Sécurité publique dans le cadre de l'état d'urgence

L'année 2015 a été ponctuée par les mesures mises en oeuvre à la suite des attentats des 7 janvier et 13 novembre 2015: marches blanches, état d'urgence...Les contrôles routiers quotidiens sont organisés dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et le suivi de la radicalisation fait l'objet de réunions régulières du groupe de suivi avec le Procureur, les services de sécurité concernés, l'éducation nationale et l'antenne départementale de l'ARS.

La surveillance des lieux de culte a été renforcée à la suite de la mise en oeuvre du plan VIGIPIRATE et des contacts réguliers ont été pris avec les représentants de la communauté musulmane et des représentants des autorités étrangères (visite du consul d'Algérie le 22 juillet).

La lutte contre la délinquance a été axée en priorité sur la lutte contre les cambriolages et les violences, et les Comités locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (Guéret, Bourgneuf, La Souterraine) ont été mobilisés dans le cadre des actions locales.

Plusieurs conventions ou partenariats ont été signés tels que :

- le protocole de sécurisation des audiences du TGI, signé le 30 janvier 2015
- le protocole de lutte contre les agressions des sapeurs-pompiers, signé le 2 juillet 2015
- le partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat, conclu le 20 mars 2015

Un plan d'action sécuritaire a été mis en place avec le Parquet afin de fixer les objectifs de 2016.

Par ailleurs une mission de l'Inspection Générale de l'Administration s'est déplacée dans le département du 7 au 10 décembre 2015 afin de procéder à l'évaluation du pilotage des politiques locales de sécurité publique à la Préfecture.

Enfin, s'agissant de la prévention de la radicalisation, de nombreuses actions ont été mises en place concernant le dialogue avec les cultes, le plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la laïcité, la citoyenneté et le « mieux-vivre ensemble ». Elles trouvent leur prolongement dans celles menées dans le cadre du contrat de ville du quartier de l'Albatros à Guéret.

- réunion des instances de dialogue avec les représentants du culte musulman les 11 février 2015 et 25 janvier 2016,
- rencontre avec les représentants des cultes les 20 avril et 27 avril 2015
- assises pour la mobilisation de l'Ecole pour les Valeurs de la République le 8 avril 2015
- participation aux journées portes ouvertes à la Mosquée de Guéret avant le ramadan, à la rupture du jeûne, au rassemblement à la Mosquée le 22 novembre 2015

b) Sécurité routière

La sécurité routière a également fait l'objet d'un suivi renforcé (7 tués en 2015 contre 3 en 2014) : multiplication des contrôles routiers dans le cadre de l'état d'urgence ou à l'occasion des périodes de grands départs, organisation de contrôles coordonnés avec le Procureur et les services de l'État concernés.

Des actions de prévention ont été mises en place dans le cadre du Plan Départemental des Actions de Sécurité Routière et la Lettre de la sécurité routière a été éditée sous la forme d'une parution bimestrielle.

Afin de décliner les actions de proximité et de faciliter l'échange d'informations, l'implication des élus s'est concrétisé par la désignation d'un référent sécurité routière dans chaque commune.

c) Sécurité civile

L'activité des services de l'État en matière de sécurité civile est intervenue dans le contexte des attentats et qui ont nécessité d'accroître la vigilance des services opérationnels, de sensibiliser les acteurs socio-économiques et de renforcer application locale du plan VIGIPIRATE.

Le 14 juillet 2015, deux agents du SIDPC ont été décorés de la médaille de la sécurité intérieure et ont ainsi été remerciés de leur implication dans la gestion de plusieurs crises ces dernières années (suivi de la grippe H1N1 et du plan de vaccination, Crash du Mirage 2000, intempéries...)

◆ Planification opérationnelle

Le plan particulier d'intervention du barrage de Lavaud-Gelade, débuté fin 2012, a été validé en septembre 2015. Les dispositifs particuliers « alimentation en eau potable » et « intervention de l'aérodrome de Montluçon-Guéret de Lépaud » ont été validés fin 2015.

Pour 2016, une actualisation du plan canicule commencée en 2015 sera finalisée afin de préparer l'activation des services en mode veille dès le 1er juin.

La réalisation du dispositif particulier NRBC-E (nucléaire, radiologique, biologique et explosif) ainsi que du plan de distribution de médicament sont en cours pour compléter le plan ORSEC départemental.

◆ Exercices de sécurité civile réalisés en 2015

Deux exercices de sécurité civile ont nécessité l'activation du centre opérationnel départemental en 2015.

1/ Le 19 mai: un exercice de secours à personnes à Aubusson consécutif à un accident de train. L'exercice a nécessité le déploiement des secours (poste médical avancé), l'utilisation de lorries pour accéder aux passagers victimes bloqués sous un tunnel de la ville d'Aubusson. Un important dispositif de gendarmerie a été déployé pour sécuriser les abords de l'exercice et réaliser les constatations d'usage propres à ce type d'accident.

2/ Le 4 juin: un exercice cadre destiné à valider les dispositions du Plan Particulier d'Intervention du barrage de Lavaud Gelade. Le scénario de l'exercice a permis de tester les chaînes de commandement, les échanges d'informations et de s'entraîner à acquérir de bons réflexes.

◆ Sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP)

La Creuse compte 2368 ERP dont 650 soumis à visite périodique. 214 visites d'ERP ont été effectuées au cours de l'année 2015 dont 136 visites périodiques, 11 visites de contrôle, 50 visites d'ouverture, 13 manifestations temporaires, 2 visites sur demande, 1 visite pour l'utilisation exceptionnelle de locaux et 1 visite de déclassement.

Au 31 décembre 2015, 57 établissements se trouvaient sous avis défavorable contre 62 en 2014 soit une baisse de 9,6 %.

d) Protection des consommateurs

◆ La protection économique du consommateur (PEC).

Pour l'année 2015, outre les opérations interministérielles vacances (OIV) et de fin d'année (OFA) l'Etat a participé à 32 tâches programmées nationales ou régionales. Ces enquêtes concernaient des secteurs très divers :

- sécurité des personnes: centre de bronzage UV, sécurité des articles de décoration de Noël, jouets, équipements de protection (équitation), détecteurs de fumées et aires de jeux ;
- information des consommateurs: location de véhicules, restauration, optique, immobilier, pharmacies et mentions valorisantes sur l'origine Limousin ;
- sécurité alimentaire: traçabilité et étiquetage des viandes bovines, promotion sur la viande de porc, qualité des fruits et légumes et du miel et étiquetage des denrées alimentaires (règlement INCO).

En complément de ces enquêtes ciblées, des contrôles ont été réalisés suite à des plaintes de consommateurs et de professionnels dans de nombreux secteurs d'activités (téléphonie, travaux du bâtiment, publicités faites par des commerçants, ventes de voitures d'occasion, ...).

Au total, 476 contrôles dans 389 entreprises différentes ont été effectués au cours desquels 58 prélèvements ont été réalisés. Ces contrôles ont été suivis de 2 procès-verbaux, 12 mesures de police administrative et 48 avertissements. Le service a renseigné et/ou recueillis, au téléphone ou dans nos locaux, les réclamations de 176 personnes (professionnels et consommateurs).

Enfin, le service PEC a collaboré avec la sous-préfecture d'Aubusson dans le cadre des travaux préalables à la création de l'appellation protégée pour la tapisserie d'Aubusson (IGPIA).

◆ La sécurité et la qualité de l'aliment

Les missions relatives à la sécurité et qualité de l'aliment sont mises en œuvre dans le cadre du programme « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » défini par le ministère en charge de l'Agriculture. Elles se déclinent en 4 domaines complémentaires : l'inspection sanitaire, la gestion des alertes, les missions de service public et la veille sanitaire. La mission première est l'inspection sanitaire dans les établissements agroalimentaires afin de contrôler la conformité des locaux et des équipements, le respect des bonnes pratiques d'hygiène, la qualité sanitaire des denrées alimentaires ainsi que les documents du plan de maîtrise sanitaire.

Ces inspections sont programmées sur la base d'une analyse des risques.

En 2015, La programmation annuelle initiale a été respectée à 97 % pour un total de 406 inspections réalisées.

Il en ressort qu'en restauration collective et dans les ateliers agréés CE, les établissements sont majoritairement jugés conformes. En revanche, des non-conformités graves aux dispositions réglementaires sont relevées dans 62 % des commerces de détail (restaurants, métiers de bouche, producteurs fermiers, alimentations générales...). Les inspections défavorables ont donné suite à des mesures administratives : 42 avertissements, 27 mises en demeure et 2 fermetures administratives. En parallèle, 17 procès verbaux ont été dressés dont 16 à l'encontre de restaurateurs.

La situation sanitaire de certains restaurants commerciaux est préoccupante car les non-conformités observées sur le terrain par les inspecteurs sont susceptibles de présenter un risque pour la santé du consommateur (détention de denrées périmées voire corrompues, entretien très insuffisant des locaux et équipements...). Ces constats alarmants découlent souvent de la corrélation entre des difficultés économiques et un manque de professionnalisme de l'exploitant qui ne dispose d'aucune formation initiale.

Cette année a été marquée par 5 alertes d'origine alimentaire notifiées par les professionnels du département suite à un résultat d'autocontrôle microbiologique défavorable. De plus, 3 enquêtes alimentaires réalisées dans le cadre de suspicions de toxi-infections alimentaires collectives ont été effectuées en collaboration avec l'agence régionale de santé.

Au quotidien, le service assure des missions de service public en recevant les déclarations d'activité et en délivrant diverses autorisations sanitaires : agrément sanitaire communautaire, dérogation à l'obligation d'agrément, certification à l'exportation... Il s'attache également à répondre aux demandes d'information formulées par les consommateurs et les professionnels. A ce titre, il a notamment instruit 7 dossiers de demande d'autorisation à exporter vers un Pays Tiers et a répondu à plus de 300 avis de conformité réglementaire (1/3 par téléphone ou entretien individuel, 2/3 par courrier ou courriel).

Enfin, la veille sanitaire s'articule essentiellement autour de la réalisation de prélèvements dans le cadre des plans de contrôle et de surveillance nationaux : 124 prélèvements en 2015 pour un budget d'environ 30 000 euros.

e) La protection animale

◆ La veille permanente en matière de santé animale

Le service de santé animale travaille avec différents partenaires, composé des Vétérinaires Sanitaires (70) et leur organisation (Groupement Technique Vétérinaire), des éleveurs (Groupement de Défense Sanitaire, Chambre d'agriculture, EDE...) et des Laboratoires Départementaux. Le travail concerté de ce réseau permet d'obtenir un excellent statut sanitaire qui favorise à la fois le dynamisme des filières et de faciliter les transactions vers l'étranger notamment. L'action partenariale est guidée par le schéma de nouvelle gouvernance sanitaire finalisée à l'échelon régional avec une signature des conventions entre la FRGDS et le Préfet de chaque département en 2015 et l'élaboration d'une planification sanitaire régionale fondée sur l'appréciation territoriale du risque sanitaire, de manière complémentaire aux grands enjeux nationaux déclinés à l'identique sur la totalité du territoire national.

Ce partenariat est indispensable en cas de crise sanitaire importante, comme l'a connue le département en fin d'année 2015, très rapidement touché par la réapparition de la fièvre catarrhale sérotype 8, disparue depuis 2010, et qui a été retrouvée, sans doute par résurgence, en septembre 2015 dans l'Allier, puis très rapidement en Creuse.

Les vaccins en quantité très limitée ont pu être distribués dès fin septembre aux vétérinaires sanitaires qui ont répondu rapidement à la demande des éleveurs dont les brouards se trouvaient immédiatement bloqués dans les exploitations dans une période de très forte offre de vente. Ainsi, la Creuse a t'elle été un des premiers départements touchés par la FCO à vacciner.

L'économie agricole creusoise est essentiellement fondée sur la vente de bovins (brouards et reproducteurs) en France et hors frontières nationales (43 618 têtes) depuis les 8 centres de rassemblement agréés de la Creuse, dont 5 à l'export. L'ouverture des marchés vers plusieurs pays hors C.E.E. depuis 2011 (Algérie, Tunisie, Maroc, Turquie, Lybie, Liban) permet de maintenir des cours particulièrement avantageux et de vendre des animaux de différentes catégories. Au total, 3 390 bovins ont été exportés, dont 2 588 en Turquie, environ 2 000 bovins étaient en quarantaine « Turquie » début septembre et 36 000 bovins ont été échangés vers l'UE, pour 1690 certificats.

Les échanges avec l'Italie, le plus gros client, ont pu reprendre dès le début du mois d'octobre, après signature d'un accord sur les délais post vaccinaux avec l'Italie et L'Espagne.

En revanche, la Turquie, marché en plein développement, a refusé tous les animaux, obligeant les centres à trouver de nouveaux débouchés pour ces bovins et l'Algérie a rouvert ses frontières aux bovins en toute fin d'année mais sur des petits volumes.

Ce contexte a eu pour effet d'augmenter la complexité des certificats et des analyses à réaliser avant le départ des animaux.

L'année 2015 a vu la mise en place de vétérinaires certificateurs officiels, sur appel d'offre, au nombre de 8 pour le département, uniquement sur les échanges Italie Espagne, qu'il a fallu former sur les aspects théoriques et pratiques, et qui officient depuis le 1^{er} janvier 2016.

Dans le cadre des contrôles conditionnalité « paquet hygiène », la mise en œuvre de la nouvelle PAC a provoqué un retard important dans la réalisation des contrôles qui n'ont pu commencer qu'au 2^{ème} semestre, essentiellement à partir de septembre, période où le service a été très occupé par la FCO.

Néanmoins 29 exploitations ont été contrôlées (soit 1.00%) et 98 prélèvements demandés par la direction générale de l'alimentation ont été réalisés essentiellement sur animaux vivants en élevage.

L'activité de contrôle des maladies animales dans les différentes filières s'est traduite telle que suit :

S'agissant des bovins (3000 cheptels pour un effectif de 450 000 têtes), trois types de maladies ont fait l'objet d'un suivi précis et n'ont pas révélé de difficultés particulières :

- 100% de réalisation des tests en matière de brucellose bovine, avec l'absence de cas positif et le maintien d'un statut officiellement indemne ;
- 11 suspicions de tuberculose bovine identifiées par des abattoirs et 6 par des liens épidémiologiques avec un foyer dans l'Allier, avec abattage diagnostic, toutes révélées négatives ensuite ;
- 5721 bovins de plus de 48 mois morts ont été prélevés à l'équarrissage de Dun le Palestel et se sont tous révélés négatifs au titre de l'encéphalopathie spongiforme bovine (E.S.B).

S'agissant des ovins et caprins (1 400 cheptels pour un effectif de 80 000 têtes environ), 1491 prélèvements de troncs cérébraux d'ovins et 3480 de caprins morts ont été réalisés, sans aucun cas positif.

S'agissant des élevages porcins (140 cheptels dont la majorité de tous petits détenteurs), le constat est celui d'une diminution régulière de l'activité avec la fermeture de quelques ateliers et aucune création.

S'agissant de la filière avicole, elle reste peu représentée dans le département et est essentiellement constituée d'élevages de petites tailles, notamment en poules pondeuses. Seuls 3 élevages (dont le plus important est de 2000 poules pondeuses plein air) sont soumis aux tests de dépistage systématique salmonelles, ainsi que 25 élevages de poulets de chair.

Avec un foyer d'Influenza aviaire début décembre en limite de département, 4 communes ont été placées pendant 4 semaines en périmètre interdit, mais dans une zone où aucun élevage professionnel n'était concerné par les mesures, le seul gaveur du secteur ayant déjà réalisé l'abattage en prévision des fêtes de fin d'année. Depuis, la Creuse n'a pas été mise en zone réglementée.

S'agissant de la filière apicole, le problème de mortalité massive de ruchers s'est avéré peu important en Creuse, néanmoins 1 visite a été réalisée en fin d'année, ainsi qu'une surveillance de rucher sur le risque Aethina.

En matière de protection animale, la DDCSPP a géré une cinquantaine de plaintes relatives à des animaux de rente et réalisé 45 visites dans des élevages à problème en matière de protection animale et 30 contrôles dans le cadre du « bien-être animal ». Les principales infractions relevées ont donné lieu à la rédaction de 8 procès-verbaux pour manque de soins à animaux, non enlèvements de cadavres, défaut d'identification de bovin et non tenue à jour du registre d'élevage. Ces situations restent marginales au regard du nombre d'exploitations dans le département, mais nécessitent une vigilance et un suivi constant pour veiller à l'absence de détérioration globale des conditions sanitaires des cheptels.

◆ **Le maintien d'un environnement vétérinaire de bonne qualité**

La D.D.C.S.P.P assure des missions de contrôle relevant des compétences des ministères de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) et du Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF). Elle assure des missions dans des domaines variés qui nécessitent souvent des compétences techniques spécifiques:

1. au titre de la protection de l'environnement, l'inspection des établissements soumis à la législation sur les installations classées agricoles et agroalimentaires,
2. au titre de la protection animale, le suivi des dossiers relatifs aux animaux de compagnie et d'espèces non domestiques,
3. au titre de la protection de la nature, l'inspection des établissements détenant de la faune sauvage,
4. en matière de protection sanitaire, le suivi des établissements manipulant des sous-produits animaux dont notamment l'équarrissage.

Les agents de la DDCSPP assurent la surveillance de 800 établissements creusois soumis à la réglementation des ICPE dans les domaines d'activités de l'élevage, de la méthanisation et de l'agroalimentaire. Ce dispositif conduit à intervenir sur le terrain et à définir les règles d'exploitation des installations. Ainsi, 28 visites ou actions de contrôles ont été menées en 2015. Outre ces opérations, le service s'est attaché à renforcer l'information générale des professionnels. Au total, 45 informations réglementaires ont été apportées au cours de l'année 2015.

Le service a répondu par ailleurs à de nombreuses sollicitations de service public notamment dans le cadre du bien-être animal. Le nombre de plaintes au regard de ce domaine chez les carnivores domestiques a retrouvé son niveau de 2012 et 2013 après une forte baisse en 2014. Ces situations sont particulièrement délicates à gérer.

Le service intègre la démarche de modernisation élaborée par la Direction Générale de la Prévention des Risques du M.E.D.E et s'associe à la démarche qualité portée par la Direction Générale de l'Alimentation du ministère chargé de l'Agriculture. Dans ce cadre, il a étayé sa politique d'inspection sur une analyse des risques et renseigne régulièrement des indicateurs afin d'adapter sa pression de contrôle et rendre compte de son action. Il participe à l'effort collectif de l'inspection en veillant notamment à accroître la transparence de son action et la cohérence des décisions prises sur l'ensemble du territoire.

Enfin, la réduction d'activité est essentiellement ressentie dans le domaine des installations classées pour la protection de l'environnement à la suite de l'évolution des seuils en élevage, les autres domaines d'activité restant stables quant à eux.

a) La mise en œuvre de la politique du travail

◆ L'activité de l'inspection du travail

La section d'inspection du travail a poursuivi son action pour assurer l'effectivité du droit du travail. Cette action s'est notamment exercée dans le domaine de la lutte contre le travail dissimulé et en faveur de la santé et de la sécurité au travail, thématiques qui restent des préoccupations prioritaires.

- Lutte contre le travail dissimulé

Des actions significatives ont été conduites dans des secteurs préalablement ciblés ou en fonction de l'actualité. Ces actions s'inscrivaient notamment, dans le cadre de conventions de partenariat passées avec l'URSSAF de la Creuse et la MSA. Les interventions ont été concentrées en direction des marchés estivaux, des restaurants, des chantiers du BTP et du secteur forestier, mais aussi de commerces lors de la période estivale des soldes.

Cette collaboration permet de mobiliser des moyens et des compétences qui augmentent l'efficacité des actions. Elle a débouché sur la transmission au Parquet de 3 procès-verbaux. Une attention particulière a été accordée aux travailleurs détachés dans le cadre de prestations de service internationales, en lien avec l'Unité Régionale de Contrôle du travail Illégal de la Direccte du Limousin.

- Actions en faveur de la santé et la sécurité au travail

L'inspection du travail a beaucoup investi le secteur du BTP, secteur à risques, notamment lors de la campagne nationale chutes de hauteur. 9 enquêtes ont été effectuées suite à des accidents du travail, 12 arrêts de travaux sur chantier du BTP ont été notifiés. Globalement en matière de santé sécurité ce sont 5 procès-verbaux qui ont été transmis au Parquet. Dans les entreprises, un temps conséquent a été consacré à la prévention des risques psycho sociaux.

L'inspection a aussi été présente sur les chantiers forestiers (abattage et débardage) qui sont des activités à haut-risques, dans le contexte de la mise en place de la « fiche de chantier » qui s'inscrit dans la démarche globale d'évaluation des risques.

◆ Dialogue social

En 2015, 61 accords ou avenants ont été déposés.

Types d'accords :

M. Intéressement : 14

N. Participation : 1

O. Plan d'Epargne Entreprise/Plan d'Epargne Retraite Collective : 8

26 accords divers d'entreprises ont été transmis à l'UT 23 dont :

- Négociation annuelle obligatoire sur les salaires : 9

- Durée du travail : 3

- Contrats de génération (accords, plans d'action) : 2

- Pénibilité, Egalité F/H (accords, plans d'action) : 2

◆ L'homologation des ruptures conventionnelles des contrats de travail

En 2015, 361 demandes d'homologation de ruptures conventionnelles et 4 demandes d'autorisation de rupture conventionnelle ont été déposées concernant des salariés protégés. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à 2014.

- 2014 : 344 et 5 demandes pour des salariés protégés
- 2013 : 348 et 4 demandes pour des salariés protégés.
- 2012 : 302 dont 8 demandes pour des salariés protégés
- 2011 : 278 dont 4 demandes pour des salariés protégés
- 2010 : 249 dont 6 demandes pour des salariés protégés
- 2009 : 192 dont 3 demandes pour des salariés protégés

Le service assure toujours un suivi attentif des demandes d'homologation afin de détecter des abus éventuels au regard de la réglementation. Dans ce cadre, 26 demandes ont fait l'objet d'une décision de refus d'homologation.

◆ **Exonération pour les zones de revitalisation rurale**

61 entreprises ont bénéficié d'une exonération concernant **72 salariés**. On note une nette baisse des demandes d'exonérations correspondant à des embauches en CDI ou CDD de 12 mois.

◆ **Le contrôle de la main d'œuvre étrangère**

Autorisations de travail traitées en 2015: 23 autorisations de travail ont été accordées dans le département dont 6 autorisations pour des apprentis relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Top 4 des nationalités les plus concernées par des autorisations de travail accordées

	2015	Activités
MAROC	5	Bûcheronnage- santé
MALI	2	HCR
CONGO	2	METALLURGIE
GABON	2	TERTIAIRE

Autorisations provisoires de travail (APT)

		APT – de 3 mois	Apt + de 3 mois	Conventions de stage
2015	Accords	3	9	1
	Refus	0	1	0
	Volume Total	3	9	1
	Taux de Refus	0,0%	11%	0,0%

Déclarations prestations de services

L'UT 23 a enregistré 47 déclarations de prestations de services concernant 144 salariés pour 1564 jours d'utilisation.

	Nombre de dossiers	Nombre de salariés	Nombre de dossiers	Nombre de salariés
Secteur d'activités	2014		2015	
BTP	34	183	28	88
Agriculture	8	16	5	20
ETT	6	6	9	14
Industries	9	11	3	20
Spectacles	0	0	0	0
Autres	0	0	2	2

Le secteur du bâtiment arrive toujours en tête du nombre de prestations de services dans le département.

b) L'accompagnement des mutations économiques

◆ La formation et la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)

Quatre conventions GPEC ont été signées en 2015.

- Une convention signée avec la Maison de l'Emploi d'Aubusson pour une étude préalable à la mise en place d'une GPEC territoriale. Cette étude vise à identifier les besoins en appui aux ressources humaines des entreprises, à analyser leur organisation de travail, leurs pratiques en matière de formation et les limites imposées par leur environnement rural et à identifier les métiers et postes de travail du point de vue de leur évolution et mutation.
Cette étude portera sur une vingtaine d'entreprises du bassin d'Aubusson. Les filières économiques dominantes du territoire seront privilégiées avec notamment le textile, les filatures, manufactures (tapis-moquettes) et le bois.
- Une convention signée avec la MEFBOC de la Souterraine pour analyser les besoins de main d'œuvre des TPE du territoire Ouest Creuse dans le domaine du recrutement des salariés et des apprentis. Les objectifs de travail ont pour but d'apporter un appui en matière de ressources humaines aux TPE via une analyse de besoins en main d'œuvre non pourvus et des postes en apportant une information sur les aides financières de l'Etat et dispositifs existants et de répondre individuellement aux besoins et développer des outils d'emploi mutualisés.
- Une convention signée avec la SARL METALIS suite à un diagnostic d'entreprise en ressources humaines effectué par l'AFPA TRANSITION. Cette aide a pour vocation à sécuriser les trajectoires professionnelles des salariés et conforter l'entreprise dans sa gestion des ressources humaines face aux enjeux sociaux, économiques et opérationnels.
- Une convention signée avec le groupement d'employeurs LA CASTELMARCHOISE ayant pour objet de sensibiliser à l'engagement d'actions de GPEC et à la mutualisation des emplois les associations relevant du sport, de la culture, du tourisme ainsi que les collectivités. Ce groupement d'employeurs a une politique de développement de l'emploi en milieu rural et vise tous les salariés et associations de tout domaine. L'action du G.E vise à développer la création d'emplois associatifs.

◆ La détection des entreprises en difficultés

La mission "mutations économiques" poursuit ses échanges étroits avec le service d'inspection du travail pour avoir connaissance très en amont des entreprises en difficultés, permettant une plus grande réactivité. Le suivi de ces entreprises fait également l'objet d'échanges avec les autres services de l'Etat au niveau départemental à l'initiative du Préfet (CODEFI) et au niveau régional sous l'égide du commissaire au redressement productif.

◆ L'activité partielle

Pour l'année 2015, 91 540 heures ont été chômées dans 49 entreprises concernées contre 48 327 heures en 2014 et 66 309 heures en 2013. En revanche, 444 591 heures chômées avaient été autorisées en 2015, contre 273 311 heures en 2014. Les chefs d'entreprises ont donc intégré la possibilité de faire une demande d'autorisation à titre préventif, sans toutefois utiliser la totalité des heures accordées, le dispositif « activité partielle » devenant une « variable d'ajustement ». Les secteurs d'activités qui ont le plus recours à cette mesure sont l'ameublement, le bâtiment, le commerce de gros des animaux vivants (fièvre catarrhale), les travaux publics, la métallurgie, les transports, la tapisserie. L'utilisation de cette mesure permet d'accompagner les entreprises qui traversent des difficultés ponctuelles en évitant le licenciement économique tout en maintenant les compétences au sein de l'entreprise.

◆ Le licenciement économique

140 licenciements économiques ont été notifiés en 2015 contre 137 en 2014. Le nombre le plus important de licenciements a concerné le secteur du BTP (29), du bois (20) et HCR (13). A souligner toutefois que la plupart de ces entreprises n'avaient pas élargé au titre du dispositif d'activité partielle.

c) La déclinaison territoriale des politiques de l'emploi

◆ La situation du marché du travail

En préambule, il convient de noter que selon les chiffres de l'URSSAF, au 4^{ème} trimestre de l'année 2015, l'emploi salarié du secteur privé progresse de + 0,4% sur un an.

A fin décembre 2015, le département comptait 8 701 demandeurs d'emploi (Catégories A,B,C), soit une augmentation de 3,9% en un an. On dénombrait 8 373 DE en décembre 2014. Pour ce qui concerne de la Catégorie A : 5 518 demandeurs d'emploi sont inscrits à pôle emploi, soit une augmentation de 1,5% en un an.

Sur la catégorie A la tendance est favorable pour les moins de 25 ans avec un recul de 7,9% sur un an du nombre de demandeurs d'emploi. A travers ces chiffres on constate un impact réel des mesures en faveur des jeunes.

En revanche, la demande d'emploi des 50 ans et + demeure préoccupante puis qu'elle augmente de 7,9% sur un an, soit 1 824 demandeurs d'emplois à fin décembre 2015.

Enfin on constate pour les catégories A-BC des demandeurs d'emplois que 50,4% sont inscrits à Pôle emploi depuis 1 an ou plus.

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (données CVS)

	Décembre 2014	Décembre 2015	Evolution (en %) sur un an
Catégories ABC	8 373	8 701	3.9
↳ Inscrits depuis un an ou plus	3 973	4 389	10.5
Catégorie A	5 439	5 518	1.5
↳ Hommes	2 954	3 110	5.3
↳ Femmes	2 485	2 408	-3.1
↳ Moins de 25 ans	852	785	-7.9
↳ 50 ans et plus	1 714	1 824	6.4

◆ Le soutien aux structures de développement de l'emploi et de la formation

- Les maisons de l'emploi et de la formation (MEF)

Les deux Maisons de l'Emploi (MDE) se situent à la Souterraine et à Aubusson. Elles n'interviennent pas sur la commune de Guéret. Dans le cadre du cahier des charges, l'État finance :

- Les actions de GPECT et d'appui RH aux entreprises, c'est le principal objectif pour les MDE de la Creuse,
- Les actions de mise en place et de promotion des clauses d'insertion dans les marchés publics. La MDE d'Aubusson a lancé le processus en Creuse. Aujourd'hui la coordination des actions pour développer les clauses d'insertion a été reprise par le Conseil Départemental,
- Les actions de relais et de coordination à la création d'entreprises. Les deux MDE assurent ce travail et hébergent deux pépinières d'entreprises.

L'année 2015 s'est soldée par la dissolution du GIP de la Maison de l'Emploi de la Souterraine. Dans cette perspective, et au cours de cette année 2014, il a été constitué la Maison de l'Economie, de la Formation du Bassin Ouest Creuse issue du rapprochement du GIP Maison de l'Emploi du Pays-Ouest Creuse et du Comité de Bassin d'Emploi de l'Ouest Creusois.

- **Le dispositif local d'accompagnement (DLA)**

Créé en 2002 par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations, le Dispositif local d'accompagnement (DLA) aide les associations employeurs, structures d'insertion et autres entreprises d'utilité sociale créatrices d'emploi dans leur démarche de consolidation et de développement. Ce dispositif fournit gratuitement du conseil au secteur associatif pour permettre aux associations de développer leur projet dans les meilleures conditions.

En tant que financeur (62 000 €), l'État pilote le dispositif local d'accompagnement en partenariat, principalement, avec la Caisse des dépôts et le Conseil régional. En 2015, l'action du DLA a concerné 46 structures. Il a établi 39 diagnostics dont 11 en ingénieries individuelles et 6 collectives pour 26 structures.. Par ailleurs, il a accompagné la création du réseau « insertion par l'activité économique » et concours à l'appui des associations dans le cadre de la pérennisation des EAV.

◆ **Le fonds d'insertion professionnelle aux jeunes (FIPJ)**

4 conventions ont été signées au cours de l'année 2015 pour un montant total de 16 500 € :

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat : 2 000 €. Action en direction de 39 jeunes scolarisés de 14 à 16 ans, en perte de repères, dont le but est de leur faire découvrir des métiers au sein de l'entreprise ou de centres de formation,
- MEF BOC : 1 500 €. Action devant permettre d'apporter des solutions adaptées à la problématique de la mobilité sur le département,
- Mission Locale : 3 000 €. Dans le cadre du contrat de ville, des professionnels de la Mission Locale se déplacent dans le quartier Albatros de Guéret dans le but de proposer des offres d'emploi, des formations et un accompagnement aux habitants,
- Mission Locale : 10 000 €. Action mobilité dont le but est d'aider les jeunes creusois à découvrir le monde du travail hors du département, en partenariat avec d'autres Missions locales.

◆ **La mise en œuvre des contrats aidés**

Les contrats aidés

	2014			2015		
	Objectif	Réalisation	% de réalisation	Objectif	Réalisation	% de réalisation
CUI/CAE	471	443	94	362	353	97.5
CUI/CIE	52	39	75	91	88	96.7
EAV	195	256	131	165	135	81.8

Le contrat unique d'insertion

Le contrat unique d'insertion (CUI) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Il se décline sous 2 formes :

- du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand
- du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand.

Grâce à une forte mobilisation des partenaires, les objectifs même s'ils n'ont pas été atteints sont proches de 100%. (près de 1% des CAE ont été signés pour des personnes résidant dans le Quartier Politique de la Ville)

Les emplois d'avenir

L'objectif de cette mesure est de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes âgés de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes reconnues travailleur handicapés), peu ou pas qualifiés, aussi bien dans le secteur marchand que non marchand.

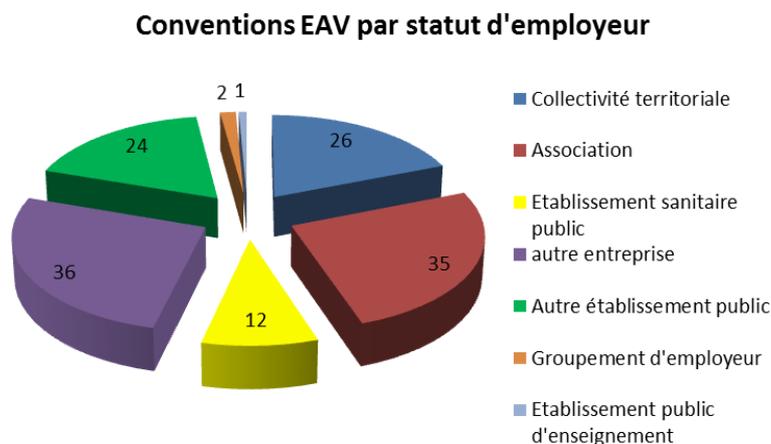
Pour 2015, le département a atteint son objectif à 81,8%. Ces contrats sont répartis de la façon suivante :

- ❖ 21% des contrats ont été signés dans le secteur privé,
- ❖ 42,5% concernent des femmes,
- ❖ 25,4% se situent dans l'arrondissement d'Aubusson,
- ❖ 20 jeunes résidant en QPV.

En revanche ce résultat est à mettre en parallèle avec la sur-réalisation des années précédentes :

- (1) En 2014: 256 contrats ont été signés pour un objectif de 195 (131% de réalisation),
- (2) En 2013 210 contrats ont été signés pour un objectif de 176 (119% de réalisation).

Depuis le début de cette mesure, ce sont plus de 500 Cerfa qui ont été signés.



Le contrat de génération

Le contrat de génération permet, depuis mars 2013, de mettre en place au sein des entreprises des binômes composés d'un jeune de moins de 26 ans et d'un senior pour faciliter la transmission de savoir et de compétences. Il a pour objectif de lutter contre le niveau de chômage des jeunes et des seniors. Au 31 décembre 2015, 153 contrats ont été signés, ce qui représente 20% des embauches de la région Limousin.

La Garantie Jeunes

La Garantie Jeunes entre dans le cadre du plan national de lutte contre la pauvreté. Cette expérimentation a débuté le 1^{er} octobre 2013 pour 10 territoires expérimentaux. Dix territoires supplémentaires, dont la Creuse, ont été éligibles à la seconde vague d'expérimentation qui a débuté fin 2014.

Les autres départements de cette deuxième vague sont : la Dordogne, Le Puy de Dôme, l'Ille et Vilaine, la Seine Maritime, l'Essonne, le Pas de Calais, l'Aisne, l'Oise, l'Isère et la Savoie.

La commission d'attribution et de suivi a été installée le 10 décembre 2014 par le Préfet de la Creuse qui est, par ailleurs, le parrain de la 1^{ère} promotion. Un objectif de 200 jeunes a été assigné pour le département.

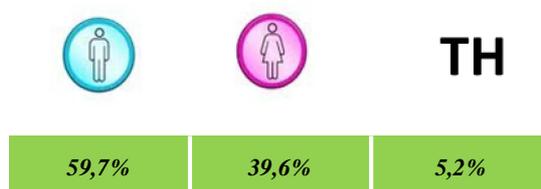
Les bénéficiaires de ce dispositif sont les jeunes de 18 à 25 révolus qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et en grande précarité sociale et familiale. Le jeune s'engage dans une démarche active vers l'emploi pouvant intégrer des phases de formation qualifiante. La démarche s'appuie sur l'identification et la valorisation des points forts et des compétences du jeune acquises dans l'action y compris non professionnelles (sport, culture...).

Cet accompagnement doit tendre :

2. à maîtriser les compétences sociales et professionnelles fondamentales (lecture, écriture, calcul et raisonnement logique et utilisation des NTIC),
3. à l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne,
4. à développer sa propre capacité d'action,
5. à développer sa culture professionnelle.

En contrepartie le bénéficiaire du contrat d'engagement bénéficie d'une allocation forfaitaire d'un montant mensuel maximum équivalent au RSA.

Fin 2015, 155 personnes sont entrées dans le dispositif, dont 16 issues du Quartier Politique de la Ville, la Préfecture a accueilli pour sa part 15 jeunes issus de ce dispositif.



Par ailleurs, le bilan 2015 démontre que :

- ✕ 89 personnes ont bénéficié d'une mise en situation professionnelle (immersion),
- ✕ 75 personnes d'un CDD de – de 6 mois ou un emploi saisonnier,
- ✕ 13 personnes ont bénéficié d'un emploi aidé (CAE-EAV),
- ✕ 7 personnes d'un CDD de + de 6 mois ou d'un CDI,
- ✕ 3 personnes d'un contrat en alternance.

Les contrats d'apprentissage

Prescripteur	2014	2015
Chambre Agriculture	60	70
Chambre Métiers et Artisanat	121	115
Chambre de Commerce et d'Industrie	129	94
Public	20	20
Total	330	299

La Préfecture en 2015 a accueilli 2 jeunes en apprentissage.

Les services à la personne

Nombre de dossiers traités : 26

- Déclarés et non agréés : 11 (dont 4 renouvellements)
- Refus demande agrément et déclaration : 1
- Cessation d'activité : 9
- Demandes extension d'agrément sur le département : 5

En 2015, une action de communication a été organisée au bénéfice des principales structures de services à la personne qui ont été réunies afin de dispenser auprès des dirigeants des informations concernant le droit du travail, sur des thèmes tels que l'inaptitude des salariés, le contrat à durée déterminée, les ruptures conventionnelles, le travail à temps partiel...Par ailleurs, une réunion d'information a également été organisée en faveur des particuliers employeurs. Ces actions seront reconduites en 2016.

◆ **L'insertion par l'activité économique (IAE)**

	2014		2015	
	Nombre de postes conventionnés	Réalisation	Nombre de postes conventionnés	Réalisation
Chantier d'insertion	131	88%	83.19 ETP (121.3 postes)	90.66%
Entreprise d'insertion	30.5	86.8%	27.25	88.4%
Association intermédiaire	0.5	0	3	55.66%

L'année 2015 confirme la tendance amorcée depuis 2013 avec une diminution du nombre de postes conventionnés (environ 20).

Le fond départemental d'insertion: 38 conventions ont été signées en 2015 pour un montant total de 318 696 €.

◆ **Les travailleurs handicapés**

Conformément au Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH), l'Etat organise des réunions entre les organismes de formation, la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) et les structures de l'IAE. 8 réunions de la cellule maintien pour l'emploi ont été effectuées où une quinzaine de dossiers ont été examinés.

4- Economie agricole

Après l'année de transition 2014, l'année 2015 a été la première année de mise en œuvre de la réforme de la PAC, tant en ce qui concerne les aides du premier pilier (aides directes aux exploitations), que celles du second pilier (développement rural) dont la région est « l'autorité de gestion ».

L'année a été marquée par une conjoncture économique difficile en particulier en élevage (lait, viande bovine et porcine) et par une sécheresse exceptionnelle de mai à juillet.

a) La Politique Agricole Commune

La mise en œuvre de la réforme de la PAC a vu la refonte d'une grande partie des dispositifs d'aide, ce qui a entraîné un décalage de la période de dépôts des dossiers d'aide « surface », qui s'est déroulée du 27 avril au 9 juin. Par ailleurs, la poursuite du plan FEAGA destiné à répondre aux exigences de l'union européenne sur le contrôle administratif des déclarations « surface » a généré le traitement d'un très grand nombre d'observations graphiques sur l'ensemble des dossiers et retardé le calcul des aides 2015.

Au titre de la campagne 2015 et compte tenu des retards pris dans le traitement des dossiers, seules des aides de trésorerie remboursables et des aides ovines et caprines ont pu être versées aux exploitants avant le 31 décembre :

	Nombre de bénéficiaires	Montants
Aides de trésorerie remboursables	3011	96 722 767,30 €
Aides aux ovins et caprins	376	1 401 053,83 €
TOTAL (1)		98 123 821,13 €

De ce fait, le reliquat des aides à verser est plus important que les années précédentes (à partir du mois de mai pour les aides animales, puis fin juin pour les aides découplées, l'ICHN et les mesures agro-environnementales seront versées au second semestre).

Pour pallier les difficultés de trésorerie des exploitants, une avance remboursable pour les aides bio et les aides environnementales a été versée fin avril-début mai 2016.

Aides conjoncturelles

Sécheresse

L'épisode de sécheresse particulièrement sévère de mai à juillet a nécessité la mise en place rapide de la procédure des calamités agricoles. Les pertes sur prairies ont été reconnues sur l'ensemble du département à des taux variant de 30 à 35 % suivant les secteurs dès la fin de l'année 2015 grâce à un travail partenarial exemplaire avec la Chambre d'agriculture, toutes les organisations professionnelles agricoles et la DDT.

L'indemnisation concernera une grande partie des exploitations professionnelles du département.

2 628 exploitations ont déposé une demande d'indemnisation auprès de la DDT en début 2016 et au final, le dispositif devrait toucher environ 2 460 exploitations pour un montant total de l'ordre 11 800 000 € (versement des indemnités en février et avril 2016).

Plan de soutien à l'élevage

Afin de répondre à la situation économique des exploitations, le gouvernement a mis en place dès le début de l'été 2015 un plan de soutien à l'élevage, qui a été renforcé à l'automne. La DDT a géré en particulier la **mise en œuvre d'une mesure d'allègement des charges financières (FAC)** pour les exploitations d'élevage. La quasi-totalité des mises en paiement a été réalisée avant le 31 mars 2016. Au total sur 1 385 exploitations ayant déposé une demande FAC, **882** exploitations ont bénéficié d'une aide pour un montant d'aide nationale de **2 459 206 €** qui a été abondée par l'Europe à hauteur de 16 %.

b) La gestion de la production laitière

Depuis 2011, les quotas laitiers sont gérés dans le cadre des bassins laitiers. Le département de la Creuse est ainsi rattaché au bassin Auvergne-Limousin sous l'autorité du Préfet de la région Auvergne.

Pour la campagne laitière 2014/2015, le département de la Creuse a été attributaire de 150 000 litres de références supplémentaires pour 5 producteurs en livraison et de 22 000 litres pour 2 producteurs en vente directe. Ces attributions sont les dernières puisque le régime des quotas laitiers a pris fin au 1^{er} avril 2015.

c) La coordination du contrôle des aides

Le Service économie agricole conduit, par sa cellule de coordination des contrôles, un travail de suivi des mises en contrôles et de gestion des suites à donner aux contrôles réalisés par les différents corps de contrôle (ASP, DRAAF, DDCSPP et DDT). Pour la campagne 2015 et compte tenu des retards dans sa mise en œuvre, seuls les contrôles au titre des aides animales, de la protection des animaux et de l'environnement ont été réalisés. Ils ont concerné 314 exploitations différentes. Les contrôles « surface » seront réalisés dans le courant de l'année 2016.

d) L'installation des agriculteurs

Après une légère baisse en 2014, le nombre d'installation en 2015 est, avec 59 dotations jeune agriculteur (DJA), revenu à un niveau proche de 2013 (61). Au total, les DJA ont mobilisé **236 580 €** d'aide publique de l'État et **946 320 €** de FEADER pour une dotation moyenne **20 050 €** par installation. Par ailleurs il y a eu en 2015, 11 installations hors du cadre de la DJA. L'ensemble de ces installations a bénéficié « chèque installation » du conseil départemental.

Les prêts bonifiés aux jeunes agriculteurs (MTS JA) ont mobilisé **263 025 €** d'aides (État + FEADER) pour un montant d'investissements total de **7 057 444 €**

e) La modernisation des exploitations

L'année 2015 était la première année de mise en œuvre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCE) dans le cadre de la programmation 2014-2020. 87 opérations ont été financées par les dispositifs 411 et 412 et 441 (modernisation des productions et maîtrise de l'énergie). Elles ont pu mobiliser **4 887 994 €** d'aides publiques (État, FEADER et conseil régional). Par ailleurs, 26 opérations d'investissements collectifs (CUMA) ont mobilisés **917 993 €** d'aides publiques.

f) Le soutien aux agriculteurs en difficultés et aux exploitations fragiles

Au cours de l'année, 32 nouveaux dossiers ont été signalés à la cellule de veille des agriculteurs en situation fragile portant ainsi le nombre de dossiers accompagnés à 77. Sur ces dossiers, 2 ont fait l'objet d'un audit technique et 5 d'une préconisation de suivi technique assuré par la Chambre d'agriculture.

Par ailleurs, 5 exploitants ont pu bénéficier d'une aide à la réinsertion professionnelle pour un montant total d'aide d'État de 20 150 €.

g) Les structures agricoles

La loi d'avenir de l'agriculture du 13 octobre 2014 a modifié la règle de « transparence » des exploitations et a ainsi donné la possibilité à un nombre important d'exploitants de créer un Groupement d'exploitation en commun (GAEC) ou de transformer leur société (EARL ou SCEA) en GAEC. Ainsi, 78 demandes d'agrément de GAEC ont été traitées en 2015 portant le nombre total de GAEC en Creuse à 792.

a) La veille sociale auprès des populations les plus vulnérables

La DDCSPP pilote la mise en place des politiques publiques relevant des compétences du ministère des affaires sociales et de la santé, du ministère de l'intérieur (en particulier de la direction générale des étrangers en France) et du ministère du logement et de l'habitat durable. Elle a un rôle d'accompagnement administratif, budgétaire et technique, de tarification et de contrôle sur les structures relevant des champs de l'hébergement et accès au logement, des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, des demandeurs d'asile.

Elle assure des missions dans des domaines variés qui nécessitent, pour certaines, des compétences techniques spécifiques. En 2015, elle a donc poursuivi son action sur les domaines :

- de la protection juridique des majeurs protégés (agrément, accompagnement, financement des 4 services mandataires à la protection des majeurs, des 2 préposés d'établissement et des 8 mandataires individuels) ;
- de la gestion des crédits d'aide sociale en faveur des personnes dépourvues de domicile de secours (hébergement des personnes âgées et handicapées bénéficiaires de l'aide sociale d'État) et de l'accès aux droits des personnes vulnérables (instruction des recours devant la commission départementale d'aide sociale présidée par la présidente du Tribunal de Grande Instance et dont la DDCSPP assure le greffe) ;
- de l'accès aux droits des personnes handicapées : représentation de l'État à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), chargée de l'attribution des droits tels que l'Allocation aux Adultes Handicapés aux personnes en situation de handicap et de leur orientation au sein des établissements et services médico-sociaux, représentation de l'État au Fonds de Compensation du Handicap, participation mensuelle aux sous-commissions départementales d'accessibilité.

◆ La refondation des politiques d'hébergement et d'accès au logement

Dans le cadre des politiques d'accès au logement, le volet prévention est mis en œuvre en s'appuyant sur les commissions départementales de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (C.C.A.P.E.X). En 2015, la CCAPEX a été réunie 10 fois. 81 nouveaux dossiers ont été ouverts, tandis que certains dossiers antérieurement ouverts y font régulièrement l'objet d'un suivi des préconisations mises en place. Pour les situations faisant l'objet d'une procédure d'expulsion locative, les préconisations et la concertation établie avec les bailleurs visent à permettre un maintien dans les lieux ou à rechercher une solution de relogement en meilleure adéquation avec la situation des ménages concernés.

Par ailleurs, la Commission Départementale de Conciliation (CDC) a traité 5 dossiers afin de chercher un règlement amiable de conflits entre bailleur et locataire.

La procédure de renouvellement des agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées a été menée auprès des 10 organismes du département. L'instruction des dossiers a conduit à 15 renouvellements d'agrément et à 1 refus.

En fin d'année 2015, la DDCSPP a eu pour rôle la coordination de l'accueil des migrants en provenance de Calais. 3 accueils ont été organisés pour un total de 36 personnes. Par la suite, un travail de suivi des 20 personnes restées à Guéret a été assuré avec nos partenaires (ville, associations, département) sur des fonds d'Etat à titre principal.

En parallèle, un travail de préparation à l'accueil de personnes venant d'Irak, de Syrie ou d'Érythrée ayant le statut de réfugiés, a été initié avec les communes, en vue d'un accueil à prévoir pour 2016.

◆ La politique de la ville

La mission politique de la ville est la mise en place d'une politique de cohésion urbaine et de solidarité qui associe les actions des acteurs institutionnels et associatifs locaux par l'intermédiaire d'un contrat de ville. La participation des habitants est un élément essentiel des nouveaux contrats de ville. Le principe de co-construction doit permettre aux habitants d'être acteurs à part entière des projets de leur territoire via le conseil citoyen.

L'enjeu général de cette politique est de lutter contre les inégalités sociales et urbaines qui se concentrent principalement dans un quartier prioritaire.

Le décret du 30 décembre 2014 fixe un quartier prioritaire à Guéret. Il est nommé « l'albatros », comprend 1880 habitants et le revenu médian des habitants de ce quartier est de 9 300 euros par an.

Les principales dates illustrant le contrat de ville du Grand Guéret :

Sa phase d'élaboration :

- de septembre 2014 à juin 2015 :

- la mise en place et la conduite de la démarche,
- la définition de la gouvernance pilotée par l'Etat, l'Agglomération du Grand Guéret et la Ville de Guéret
- l'élaboration du diagnostic, la définition des enjeux et des actions

- de décembre 2014 à mai 2015 : l'élaboration du diagnostic a été consolidée par la participation des habitants (diagnostics en marchant, questionnaire, médiation culturelle, en vue d'aider à la prise de parole des habitants et ainsi faciliter la mise en place du conseil citoyen)

La forte mobilisation du réseau partenarial a permis la signature en 2 vagues par l'ensemble des acteurs dans un délai contraint :

- le 3 juillet 2015 : par l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, la Ville de Guéret, le Conseil Départemental, le Ministère de la justice, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Mission Locale, les bailleurs sociaux (Creusalis- France Loire)

- et le 4 novembre 2015 : par le Conseil Régional du Limousin, la Direction des Services de l'Education Nationale, le pôle emploi, l'Agence Régionale de Santé.

Sa phase opérationnelle :

- la mise en place en 2015 de 56 actions dont 35 soutenues par l'État
- le 1^{er} novembre 2015 : le recrutement de 2 adultes relais
- le 2 novembre 2015 : l'installation du Conseil Citoyen – instance mise en place pour recueillir et prendre en compte la parole des habitants
- le 18 décembre 2015 : lancement des appels à candidature pour les actions de 2016

Les objectifs 2016 :

- un accompagnement à la mise en place du programme de réussite éducative

- la mise en place d'un plan de lutte contre les discriminations

- la formation des membres du Conseil Citoyen

- un accompagnement à la rédaction du protocole de préfiguration de l'Agence Nationale Rénovation Urbaine (ANRU) pour l'amélioration du cadre de vie de l'albatros.

b) L'égalité entre les femmes et les hommes

L'action de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité se structure autour des trois axes : l'égalité professionnelle, économique et sociale, la lutte contre les violences, notamment conjugales et l'éducation à l'égalité et la lutte contre les stéréotypes sexistes. Les actions engagées en 2015 pour l'égalité professionnelle se concentrent sur :

- l'accompagnement des porteuses de projets avec 11 projets accompagnés et 25 créations d'emplois,
- des sessions d'information auprès des banquiers sur les dispositifs d'aide de l'État
- des interventions dans les collèges et lycées sur l'orientation et la diversification des métiers.

Les actions de prévention et de lutte contre les violences se poursuivent par un pilotage et une coordination du réseau des partenaires. Les dispositifs d'hébergement sont consolidés et répondent aux situations d'urgence notamment la nuit. Les formations en direction d'acteurs pluridisciplinaires se poursuivent. Des comités de suivi en gendarmerie et au commissariat ont lieu tous les mois permettant de détecter en amont les situations à risque.

L'accueil de jour des victimes est renforcé par la création d'une structure de proximité ouverte sans rendez-vous toute la journée pour les accueillir, les informer et les orienter.

Afin de compléter les dispositifs de prise en charge et d'accompagnement des victimes et des auteurs de violences conjugales, une action innovante de justice restaurative est en cours d'élaboration avec le SPIP, les associations et les services de l'Etat.

La question de l'éducation à l'égalité fait l'objet d'interventions régulières auprès des élèves au sein des établissements scolaires ayant repéré des comportements sexistes contraires aux valeurs et objectifs pédagogiques, notamment ceux de mixité, de respect mutuel et d'égalité des chances. Les modalités d'intervention sont construites avec les équipes pédagogiques et/ou leurs représentants de manière à être adaptées à chaque projet d'établissement ou de classe.

Dans cet objectif de promotion d'une culture de l'égalité, des sessions de formation sont également réalisées auprès des animateurs des collectivités territoriales et des associations du secteur sportif et culturel.

La promotion de l'égalité s'inscrit également dans le programme de la politique de la ville en ciblant des actions de promotion d'accès aux droits, de lutte contre l'isolement et le repli sur soi, d'accès au marché de l'emploi et de la formation, comme l'action de « Guéret Actives ».

c) L'accompagnement des acteurs citoyens développant les politiques menées en faveur de la jeunesse et des sports

◆ Le soutien aux associations sportives

Les associations sportives creusoises bénéficient d'un accompagnement financier conséquent, par l'intermédiaire du centre national pour le développement du sport (C.N.D.S). Véritable levier d'une démarche en direction des projets de développement des comités départementaux et des associations sportives locales visant à attirer de nouveaux publics et à lutter contre les inégalités territoriales, il permet de soutenir 14 conventions pluriannuelles d'objectifs conclues de manière avec le Conseil Départemental. En 2015, les crédits du CNDS ont atteint 242 366 € avec la création de trois emplois CNDS dans le cadre du plan citoyen du sport.

Le soutien au développement du sport se traduit également par l'exercice de missions régaliennes visant à vérifier les conditions d'exercice professionnel des éducateurs sportifs et les conditions de fonctionnement des établissements d'activités physiques et sportives. Les visites d'établissements d'activités physiques et sportives (19 en 2015) ont été ciblées sur les activités pouvant présenter des risques pour la sécurité des pratiquants : sports motorisés, centres équestres, baignades....Également 198 demandes d'avis d'autorisations d'épreuves sportives ont été instruites et 34 cartes professionnelles ont été délivrées.

◆ Le développement des politiques éducatives à travers la réforme des rythmes éducatifs

L'année 2015 a été marquée par la généralisation de la réforme des rythmes. En effet, 68 PEDT ont été signés pour les 124 communes creusoises ayant une école en partenariat avec les services de l'Education Nationale.

La DDCSPP a réalisé une démarche d'accompagnement et de soutien méthodologique poussé afin de permettre à tout le territoire d'être couvert par un projet éducatif de territoire (PEDT). Celui-ci permettant une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires et favorisant l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc.

d) Le développement du service civique, dispositif d'engagement citoyen pour les jeunes

Le service civique est un dispositif qui a connu une forte montée en charge en 2015. Il doit encourager et promouvoir l'engagement des jeunes sur des missions d'intérêt général. La D.D.C.S.P.P est chargée de l'instruction des dossiers, du suivi et de l'accompagnement des structures, les organismes d'accueil étaient agréés par le Préfet de région en 2015.

Ainsi, 70 jeunes ont réalisé une mission de service civique en Creuse en 2015 principalement dans le domaine sportif, animations socio-culturelles, social, tourisme et patrimoine dont 5 à la Préfecture.

6 - Territoire, environnement, développement durable et patrimoine

a) Habitat et construction durables

◆ Accessibilité

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 a mis en place la procédure d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). Cette procédure permet aux propriétaires et gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) et non conformes, de disposer d'un délai supplémentaire pour mettre aux normes leurs établissements sous réserve d'un engagement financier.

Du fait de cette nouvelle réglementation, le nombre de dossiers traités a très fortement augmenté. Ainsi, en 2015, 415 dossiers ont été présentés en sous-commission accessibilité (48 PC, 144 autorisations de travaux, 83 Ad'AP, 87 dérogations, 52 Ad'AP patrimoine et 1 SD'AP).

Le bureau construction durable de la DDT a également enregistré 286 attestations d'accessibilité et traité 56 Ad'AP simplifiés (établissements conformes entre le 1^{er} janvier 2015 et le 27 septembre 2015) et 107 prorogations de délai de dépôt d'Ad'AP.

Ainsi un total de 863 dossiers ont été traités au cours de l'année 2015, à comparer aux 140 traités en 2014, ce qui montre l'impact de l'ordonnance dans la mise en accessibilité des ERP.

◆ Habitat

Depuis plusieurs années, la Creuse était couverte sur quasiment tout son territoire par des programmes d'intérêt général de l'habitat privé. La délégation locale de l'ANAH, a informé, fin 2014, les collectivités concernées de la nécessité de faire un bilan de ces programmes et d'effectuer une étude pré-opérationnelle avant de mettre en oeuvre, le cas échéant, de nouveaux programmes et de réaliser un objectif d'évaluation des PIG existants et d'en diminuer le nombre.

Le conseil départemental s'est proposé de porter une étude pré-opérationnelle sur l'ensemble du département. Celle-ci a débuté au printemps 2015 et s'est déroulée tout au long de l'année 2015.

Suite aux différents comités de pilotage de cette étude, ainsi qu'au travail réalisé en collaboration avec le service en charge de l'habitat, il ressort que le conseil départemental propose de porter deux programmes d'intérêt général (PIG) à l'échelle du département : un relatif au maintien à domicile et l'autre relatif à la résorption de l'indignité et de la précarité énergétique. Pour en assurer le suivi-animation, il prévoit de mettre en place une équipe pluridisciplinaire en régie.

b) Urbanisme et planification

Depuis le 1^{er} juillet 2015, l'instruction des actes d'urbanisme est transféré aux communes compétentes (PLU/POS/POS abrogé) appartenant à des EPCI de plus de 10 000 habitants qui ne peuvent plus bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de l'État.

Ainsi, trois centres autonomes d'instruction se sont mis en place à compter de cette date, afin d'instruire les autorisations d'urbanisme des 31 communes concernées pour le département de la Creuse, représentant environ 18 % de la production de la Creuse.

Ce transfert s'est accompagné d'un appui renforcé au travers de convention de transition, qui permettent aux nouveaux services instructeurs de bénéficier d'une assistance des services de l'État. Cet appui s'est traduit par des réunions régulières des trois nouveaux centres instructeurs, ainsi que par la mise en place d'un dispositif de fiches d'information diffusées par messagerie.

La DDT continue à ce jour d'instruire les autorisations d'urbanisme pour les communes disposant toujours de la mise à disposition gratuite des services de l'État, l'instruction des permis État, la gestion de la fiscalité de l'urbanisme, le conseil en amont et l'expertise pour les projets complexes des collectivités, l'animation et la formation du réseau local de l'ADS et la veille juridique.

c) Connaissance et appui des territoires

Dans le cadre de la déclinaison départementale de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, la mission a mené à l'attention du préfet plusieurs réflexions basées sur de nombreuses thématiques, afin de faire émerger des scénarios d'organisation du schéma départemental de coopération intercommunale. Ces réflexions étaient itératives et ont évolué jusqu'à la commission départementale.

Au cours de cette année 2015, afin de répondre notamment à la directive INSPIRE, un outil interactif en ligne disponible depuis le site internet de la préfecture a été créé et mis à la disposition de chaque citoyen. Ce site permet de visualiser, à l'échelle parcellaire, l'ensemble des éléments grevant le droit de construire notamment les documents d'urbanisme.

Par ailleurs, la mission a également souhaité développer ses partenariats externes. C'est dans ce contexte qu'a été réalisé, pour le compte du service départemental d'incendie et de secours, un atlas cartographique reprenant l'ensemble des hydrants à l'échelle de chaque centre de secours.

d) La politique environnementale et les procédures de protection de l'environnement

L'enjeu majeur de la mise en œuvre de cette politique est de concilier la nécessaire protection de l'environnement et le respect des procédures avec le développement économique.

◆ Energie éolienne

L'année 2015 a été marquée par l'autorisation au mois de juillet du parc éolien de « Viersat-Quinssaines » (5 éoliennes en Creuse et 3 dans l'Allier).

Par ailleurs, les permis de construire du parc éolien de « Roches-Genouillac » (7 éoliennes) ont fait l'objet d'un refus en raison de l'avis négatif du ministère de la défense, le projet étant situé dans un secteur d'entraînement à très basse altitude.

Enfin a été déposé au titre, désormais, de l'autorisation unique le dossier de projet de parc éolien des Monts de Guéret (6 éoliennes et un point de livraison) en décembre 2015.

◆ Centrales photovoltaïques au sol

Aucun dossier n'a été déposé en 2015.

◆ Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

A la fin de l'année 2015, le département de la Creuse comptait environ 70 établissements soumis à autorisation ou enregistrement au titre de la réglementation sur les ICPE. Ces sites sont inspectés régulièrement par la DREAL selon des fréquences de 1, 3 ou 7 ans en fonction des enjeux et hors événement particulier (incident, modification des activités, ...).

Parmi ces établissements, on peut noter les données spécifiques suivantes :

- 4 établissements relèvent de la directive IED⁽¹⁾ (EUROCOUSTIC, ALTIA, DAGARD, Installation de stockage de déchets non dangereux de Noth).
- 1 établissement relevant de la Directive SEVESO, classé en seuil bas (PICOTY à Guéret).
- 16 carrières.

L'UD DREAL a procédé à 29 inspections durant l'année réparties en contrôles à échéance normale programmés et contrôles inopinés. On notera en particulier que l'UD23 a procédé à 7 inspections concernant des sites de traitement de véhicules hors d'usage (VHU) ou de déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) en situation irrégulière. Ces inspections, dont certaines ont conduit à des propositions de mise en demeure et de suites pénales, s'inscrivent dans le cadre d'une politique nationale de lutte contre les filières illégales de traitement des déchets.

Au titre des déclarations, sur les 77 récépissés délivrés, 61 étaient de nature agricole, dont certains sont liés à la poursuite du mouvement d'implantation de bâtiments agricoles dont les toitures ont vocation à recevoir des panneaux photovoltaïques en vue de la production d'électricité.

⁽¹⁾ Directive IED « Industrial Emissions Directive » : directive européenne n°2010/75 du 24/11/10 relative à la prévention de la pollution de l'air, de l'eau et du sol des installations industrielles.

Au titre des autorisations, on peut souligner l'instruction du dossier de l'enseigne NOZ en vue de l'implantation d'un entrepôt sur l'ancien site de la BSMAT de Guéret pour le regroupement et la distribution de divers articles invendus en provenance de la grande distribution européenne et à destination de ses magasins de déstockage. Cette implantation devrait créer 120 à 150 emplois à terme.

Le CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) a examiné, à l'occasion de ses 5 réunions, des arrêtés d'autorisation ou de prescriptions complémentaires (notamment dans le domaine de l'élevage porcin, stockage de déchets,), d'institution de servitudes d'utilité publique (destinée à conserver la mémoire des sites pollués dans le temps) ou de dérogations de distance pour l'implantation de bâtiments d'élevage (en général par rapport à des habitations occupées par des tiers)

◆ Gestion des anciens sites miniers

La commission de suivi des anciens sites uranifères s'est réunie deux fois en 2015. A notamment été évoqué le bilan de la consultation organisée au cours de l'été 2014 sur la dispersion des stériles miniers (après la cessation d'activité des sociétés minières) conduite par AREVA.

◆ Permis exclusifs de recherches (PER) d'or et substances connexes

La mise en place des premières recherches dans le cadre du permis exclusif accordé à la Société COMINOR, le PER dit « de Villeranges » (sur une partie de sept communes de l'Est du département) a été marquée tout au long de l'année par la poursuite des contestations portées par des associations d'opposants ainsi que des élus locaux.

La Commission d'information et de suivi créée en 2014, comportant en son sein des élus et des associations, s'est réunie le 15 juin 2015.

La société COMINOR a effectué une déclaration de travaux relative à une campagne de sondages de reconnaissance géologique sur la commune de Lussat.

◆ Préservation de la nature, des sites et des paysages – Patrimoine

La commission départementale de la nature, des sites et des paysages s'est réunie quatre fois au cours de l'année. A noter qu'au cours d'une de ces réunions, une liste de sites actuellement inscrits a été examinée en vue de leur classement (Vallée des Deux Creuse, Lac de Lavaud-Gélade, Rigole du Diable et tourbière de la Mazure).

Le département de la Creuse compte actuellement 15 sites classés et 26 sites inscrits.

Enfin, ont été évoqués notamment devant la commission départementale des objets mobiliers, lors de sa réunion annuelle en décembre, les actions menées depuis plusieurs années afin de sécuriser les œuvres dans les églises ainsi que la proposition d'inscrire 12 objets représentatifs de la « Libre Pensée ».

◆ Eau

Les dossiers dont le CODERST a été saisi sont souvent liés à la poursuite de travaux initiés au cours des années précédentes. Tel est le cas de la régularisation de plans d'eau créés antérieurement à 2001 ou du renouvellement des autorisations trentenaires (en général, après la réalisation et le contrôle de travaux destinés à réduire leurs impacts négatifs sur les milieux aquatiques ainsi que l'établissement de périmètres de protection de captage.

e) Le contrôle de légalité et la réforme de l'intercommunalité

◆ L'intercommunalité

L'année 2015 a été marquée par l'adoption de la **loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)** qui prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).

Ce schéma doit notamment tenir compte du relèvement du seuil minimal de population des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de 5 000 à 15 000 habitants. Des adaptations étant possible dans certains cas pour tenir compte de la spécificité des territoires sans que la population de ces EPCI ne puisse être inférieure à 5 000 habitants.

En Creuse, trois EPCI à fiscalité propre (communautés de communes de Chénérailles, du Haut Pays Marchois, et des Sources de la Creuse dont la population est inférieure à 5 000 habitants ont l'obligation de fusionner.

Conformément à l'article L.5210-1-1 du CGCT, un projet de SDCI a été présenté à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) avant le 15 octobre 2015 et adressé à l'ensemble des communes et organes délibérants des EPCI et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modifications de la situation existante.

Ainsi, le **projet de SDCI, qui proposait le passage de 15 EPCI à fiscalité propre à 4**, et la dissolution de 36 syndicats mixtes ou intercommunaux a été adressé à l'ensemble des communes du département (260), à l'ensemble des EPCI à fiscalité propre (15) et aux 36 syndicats concernés le 13 octobre 2015. Ces derniers disposaient de 2 mois pour se prononcer sur ce projet.

Après ce délai, le projet de schéma, ainsi que l'ensemble des avis ont été transmis aux membres de la CDCI. Cette commission saisie pour avis disposant d'un délai de 3 mois à compter de sa saisine pour se prononcer.

◆ Le contrôle administratif des collectivités territoriales

Le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire exercés par le représentant de l'État sur les actes des collectivités territoriales et de leurs groupements constituent une mission constitutionnelle destinée à garantir l'application uniforme de la règle de droit sur le territoire. Le premier vise à vérifier la conformité de ces actes avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le second, exercé par le préfet en liaison avec les chambres régionales des comptes, a pour objet de s'assurer du respect par les collectivités des règles applicables à l'élaboration, l'adoption et l'exécution de leurs budgets.

Le CONTRÔLE DE LEGALITÉ a été recentré sur les actes à enjeux en matière de respect des statuts des EPCI, d'urbanisme, de commande publique et de fonction publique territoriale.

En 2015 ce sont 19 130 actes qui ont été reçus en préfecture au titre du contrôle de légalité (dont 3 706 au titre de la commande publique, 3 673 au titre de la FPT et 1 760 au titre de l'urbanisme)

Le contrôle de légalité implique d'accompagner les élus locaux dans l'exercice de leurs attributions pour contribuer à la sécurité juridique de la mise en œuvre de leurs politiques publiques. Le rôle du préfet ne se limite donc pas uniquement à s'assurer de la conformité des actes qui lui sont transmis et, le cas échéant, à les contester par la voie contentieuse.

Il comporte une fonction de conseil avant même que des actes ne soient adoptés. En Creuse, la mission de conseil représente 70 % de l'activité des agents du bureau des collectivités locales (BCL). Cette mission de conseil est le corollaire du contrôle en ce qu'elle prévient les irrégularités.

La mission de contrôle *stricto sensu* s'exerce pour sa part lorsque l'acte est transmis au représentant de l'État. Mais elle ne saurait se limiter à un contrôle juridictionnel dont l'annulation serait l'unique réponse. Le contrôle de légalité s'inscrit dans le cadre d'un dialogue permanent avec les collectivités en vue de réformer les décisions irrégulières et d'obtenir une amélioration des pratiques pour l'avenir.

Le taux de télétransmission des actes, via l'application @ctes en hausse constante, atteint aujourd'hui 49,9 % (soit 9 541 actes télétransmis par 131 collectivités et établissements publics adhérents au dispositif dématérialisé).

Dans le domaine du CONTRÔLE BUDGÉTAIRE, le partenariat conventionnel mis en place en 2014 avec les services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) se poursuit. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la convention nationale par le directeur général des finances publiques et par le directeur général des collectivités locales, et a pour objectif d'associer plus étroitement à l'exercice du contrôle budgétaire qui incombe au préfet, les agents des directions des finances publiques qui disposent de compétences avérées dans le domaine comptable et dans celui de l'analyse financière. Cette mutualisation des informations se traduit par l'amélioration de la qualité du contrôle budgétaire et de son ciblage.

La préfecture est destinataire de 2 950 actes budgétaires en provenance des collectivités locales et de leurs établissements publics (dont 1 011 budgets primitifs).

Dans le cadre de la démarche de certification qualité dans laquelle est engagée la Préfecture de la Creuse, des circulaires synthétisant les observations effectuées au cours de l'année écoulée, au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire, sont adressées aux collectivités territoriales. La prise en compte de ces observations ainsi que d'informations réglementaires récentes doivent permettre de garantir la meilleure sécurité juridique possible des actes.

f) Les dotations de l'Etat

◆ Les interventions de l'Etat et de l'Union européenne

- La Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

L'enveloppe **DETR 2015** de la Creuse est **en augmentation de 45,21%** par rapport à l'enveloppe DETR 2014. Ce sont **362 opérations qui ont été financées** en 2015 pour un montant total de **9 331 473 €** correspondant à un montant de travaux de **25 705 632,21 €** hors taxes. Les priorités ont été : les locaux scolaires, le développement économique, social, environnemental, culturel et touristique, les équipements sportifs et socio-éducatifs, la mise en valeur des bourgs et des espaces urbains, les mairies, les logements, le maintien ou le développement des services publics en milieu rural.

- Le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)

Les crédits engagés dans le cadre de la programmation 2015 se sont élevés à **701 816,20 €** soit 31 050 € pour le fonctionnement des MSAP de Dun le Palestel et de Bourganeuf, 240 000 € dans le cadre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Guéret pour la mise en œuvre de la signalétique des parcs d'activités et du parc industriel de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et 430 766,20 € pour les contrats de territoires 2015/2020. En effet, une convention d'application du volet territorial a été signée le 17 décembre 2015 par le Préfet de la Région Limousin et le Président du Conseil Régional du Limousin afin de définir les modalités d'intervention concertée de l'État et du Conseil Régional en faveur du développement des territoires qui constituaient la région Limousin.

De ce fait, la contractualisation est ciblée sur les bassins de Bourganeuf, de la Souterraine, de Guéret et d'Aubusson et des conventions ont été signées le 22 décembre 2015 entre les élus de chacun de ces territoires, le Préfet de la Région Limousin et le Préfet de la Creuse.

De plus, il a été versé en 2015 un montant de 363 016,39 € sur les **trois pôles d'excellence rurale de 2ème génération labellisés dans le département de la Creuse** (« Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé à Aubusson », « Structuration de l'offre de soins du Pays Combraille en Marche » et « Petites unités de vie adaptées à la perte d'autonomie »). Pour ces PER, qui ne concernent que la deuxième vague, les travaux doivent être achevés avant le 30 juin 2016 et le maître d'ouvrage devra transmettre sa dernière demande de paiement (solde) au plus tard le 31 mars 2017.

- Subventions exceptionnelles

Elles sont attribuées par le Ministre de l'Intérieur sur proposition des parlementaires. Le montant total de subventions obtenues pour le département en 2015 s'est élevé à 529 700 €.

- Les aides de l'Union Européenne (programme 2007-2013)

L'enveloppe des aides européennes pour le Limousin, sur la période 2007-2013, s'élève à 263,5 M €. Sur cette enveloppe globale, le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), dispose d'un peu plus de 127 M€. Si le programme 2007-2013 est en voie d'achèvement et la plupart des mesures sont épuisées, toutefois, 12 dossiers ont été programmés par le Comité Régional Unique de Programmation (CRUP) en **2015** pour un montant de **1 375 219,13 €**. Cette enveloppe comprend le réabondement des subventions complémentaires pour la construction des deux piscines intercommunales de la communauté de communes du Pays Sostranien et de la communauté de communes de Creuse Grand Sud.

- Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales

Le tableau ci-après retrace l'évolution des dotations de l'État aux collectivités.

L'année 2015 a été marquée par la suite de la montée en puissance de la péréquation horizontale par le fonds de péréquation individuelle de garantie des ressources (FPIC).

Le fonds est alimenté par les prélèvements sur les ressources fiscales des groupements des communes dont le potentiel fiscal est supérieur à un certain seuil. Une redistribution a été ensuite effectuée au profit des collectivités moins favorisées.

Alors qu'en 2012, la Creuse avait bénéficié d'une somme totale de **705 561 €**, puis en 2013 de **1 652 913 €** en 2014, de **2 553 165 €**, elle s'est élevée en 2015 à **3 324 690 €** soit une augmentation de 30 % .

TABLEAU DES DOTATIONS ET COMPENSATIONS ALLOUEES AU DEPARTEMENT DE LA CREUSE EN 2014 ET 2015

Types de concours financiers	2014			2015		
	Répartition par type de collectivités			Répartition par type de collectivités		
Dotations	Département	Communes et EPCI	Total	Département	Communes et EPCI	Total
Dotations globale de fonctionnement (DSU,DSR,DNP)	49 228 577	45 906 948 €	95 135 525 €	47 299 744	43 460 958 €	90 760 702 €
Dotation élu local		635 373 €	635 373 €		638 324 €	638 324 €
Dotation touristique		57 251 €	57 251 €		57 251 €	57 251 €
Dotation Générale de Décentralisation	1 115 589 €		1 115 589 €	1 117 388 €		1 117 388 €
Dotation de compensation de la Réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	3 904 600 €	34 580 €	3 939 180 €	3 904 600 €	34 580 €	3 939 180 €
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDIP)	759 020 €		759 020 €	712 096 €		712 096 €
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	729 274 €		729 274 €	729 274 €		729 274 €
Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux	2 160 469 €		2 160 469 €	2 246 840 €		2 246 840 €
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle		138 012 €	138 012 €		138 012 €	138 012 €
Taxes additionnelles aux droits d'enregistrement		1 254 583 €	1 254 583 €		1 191 660 €	1 191 660 €
Produit des amendes de police relevé par radars automatiques	733 985 €		733 985 €	733 716 €		733 716 €
TOTAL	58 631 964 €	48 026 747 €	106 658 711 €	56 743 685 €	45 520 785 €	102 264 443 €

Types de concours financiers	2014			2015		
	Répartition par type de collectivités			Répartition par type de collectivités		
COMPENSATIONS	Département	Communes et EPCI	Total	Département	Communes et EPCI	Total
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	3 016 615,63 €	7 626 606,70 €	10 643 222,33 €	2 438 671,96 €	9 038 524,16 €	11 477 196,12 €
Allocations compensatrices de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés non bâties		4 702 407 €	4 702 407 €		3 959 602 €	3 959 602 €
Dotations uniques des compensations spécifiques à la taxe professionnelle		354 132 €	354 132 €		233 951 €	233 951 €
Allocations compensatrices de taxe d'habitation et de taxes foncières sur les propriétés bâties	217 011 €	275 689 €	492 700 €	143 023 €	182 002 €	325 025 €
Dotations pour perte des compensations de fiscalité directe locale	2 845 539 €		2 845 539 €	2 340 848 €		2 340 848 €
Allocations compensatrices des CFE		84 959 €	84 959 €		66 170 €	66 170 €
Allocations compensatrices de cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	26 728 €	38 981 €	65 709 €	31 555 €	17 233 €	48 788 €
Fonds de compensation de la fiscalité transférée (FCFT)	643 328 €		643 328 €	641 529 €		641 529 €
Fonds national de péréquation de la CVAE	356 833 €		356 833 €	878 807 €		878 807 €
DGD Urbanisme		102 672 €	102 672 €		99 642,78 €	99 642,78 €
PÉRÉQUATION HORIZONTALE	Département	Communes et EPCI	Total	Département	Communes et EPCI	Total
Fonds de péréquation individuelle de garantie des ressources (FPIC)	0	2 553 165 €	2 553 165 €	0	3 324 690 €	3 324 690 €
Total	7 106 054,63 €	15 738 611,70 €	22 844 666,33 €	674 433,96 €	16 921 814,94 €	23 396 248,90 €

g) La politique culturelle de l'Etat dans le département de la Creuse - Patrimoine

Protection, conservation et mise en valeur des patrimoines

L'action de l'État pour les patrimoines se traduit à la fois par la prescription, la réglementation, le contrôle scientifique et technique, mais aussi par la recherche, l'expertise et le conseil et enfin, par le soutien financier.

Archéologie : 26 opérations d'archéologie préventives et programmées ont été conduites en Creuse (contre 20 en 2014) pour un total de 75 en Limousin. Pour l'archéologie préventive, il s'agit de 15 diagnostics et 4 fouilles. Au titre des résultats scientifiques, comme en 2014, on retiendra particulièrement la poursuite des recherches à **Moutier-Rozeille** (mausolée antique et églises du Haut Moyen Âge), l'étude spatiale des mottes de la **Tour Saint-Austrille** à Saint-Dizier la Tour et les sondages à **Murat** (Saint-Dizier Leyrenne) que les analyses C14 permettent de dater de l'époque carolingienne.

Monuments historiques : le parc monumental de la Creuse compte 294 monuments, 88 monuments classés au titre des Monuments historiques et 206 inscrits au titre des Monuments historiques. Aucune protection nouvelle au titre des Monuments historiques n'a concerné le département de la Creuse en 2015.

Pour les monuments qui n'appartiennent pas à l'État d'importantes opérations sont à signaler :

La première tranche du chantier de restauration de l'église de Magnat l'Étrange s'achève, elle a été marquée par une découverte architecturale intéressante : un dispositif de récolement des eaux pluviales, dont on ne connaît qu'un autre exemple en France est conservé sur le chevet roman. La deuxième tranche de cette restauration doit suivre en 2016.

En 2015, la subvention correspondant à la première tranche de la restauration de la partie haute du clocher de l'église de La Souterraine a été engagée soit 425 000 € (50% de l'opération). Cette opération est toujours en attente de la subvention du conseil départemental de la Creuse pour démarrer.

Enfin, la DRAC a subventionné la restauration de l'église de Saint-Maurice-la-Souterraine (164 000 €), déclarée en péril et fermée depuis plus de 10 ans.

Valorisation du patrimoine : la publication « Patrimoine XXe siècle Creuse » (édifices labellisés patrimoine XXe), 3^e et dernier volet après la Haute-Vienne et la Corrèze, est sortie en décembre 2015.

Musées : la Creuse compte deux musées de France : le musée d'art et d'archéologie de Guéret, et la Cité internationale de la tapisserie d'Aubusson, qui ont accueilli en 2015 environ 27 000 visiteurs. Ces deux établissements constituent un élément capital de l'aménagement culturel du territoire et de son attractivité touristique.

► Le projet de la Cité de la tapisserie internationale de la tapisserie d'Aubusson, inscrit au précédent CPER (part État 1,5 M€) ainsi qu'au Programme Opérationnel du Massif Central et au Pôle d'Excellence Rurale, est un dossier dont les enjeux recouvrent à la fois les questions patrimoniales et celles de développement, de formation et d'accompagnement des professionnels. L'obtention de l'inscription de la tapisserie d'Aubusson au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco en 2009 est un encouragement supplémentaire.

L'ouverture de cet équipement, événement majeur pour le territoire creusois, est prévue pour juin-juillet 2016.

► Le musée d'art et d'archéologie de Guéret, qui conserve de riches collections d'art, d'archéologie et de sciences naturelles, se démarque par le dynamisme de son service des publics (accueillant chaque année près de 5000 enfants dans le cadre d'ateliers-visites sur temps scolaire). La DRAC poursuit son soutien financier à cette activité essentielle du musée. Ce dynamisme a permis au musée de monter un projet « Museomix » en 2015, qui a rencontré un grand succès.

Pour améliorer les conditions de conservation des collections, l'accueil des groupes scolaires et l'environnement de travail des agents, la ville de Guéret a lancé en 2015 un vaste projet de réhabilitation du musée : réserves, bureaux, service des publics. Les premières démarches ont eu lieu en 2014. Le projet a été inscrit au CPER 2014-2020. Une étude de programmation détaillée a été réalisée en 2015, dont le rendu a permis à la fois d'acter l'engagement financier du Ministère de la Culture (670 000 € sur 2016-2019) et de solliciter les autres partenaires publics (Europe, Conseil régional, Conseil départemental). L'année 2016 sera consacrée au recrutement du maître d'œuvre et à la réalisation des documents d'étape.

- Création artistique

La Creuse possède sur son territoire plusieurs institutions, équipes artistiques et associations actives dans le champ de la création qui sont pour l'État autant de partenaires à même d'illustrer et développer la politique de soutien à la création artistique et à sa diffusion à la fois en spectacle vivant (théâtre, danse, musique) et en art contemporain.

Elle ne souffre pas trop dans le secteur des arts plastiques de l'absence de centre d'art grâce aux actions « hors les murs ».

Arts plastiques

La signature de la Charte de développement État/Région pour les arts plastiques le 12 février 2015 marque la reconnaissance d'un secteur très important pour le Limousin et repéré au plan national et international dont les bases ont été fondées dans les années 80 mais qui évolue encore aujourd'hui avec l'implantation de projets récents comme Quartier Rouge en 2011.

Dans le cadre de cette Charte quatre conventions ont été signées avec des partenaires culturels et le Conseil régional du Limousin dont une concerne le département de la Creuse. Le choix s'est porté sur La Pommerie, structure ayant des activités importantes en matière de recherche et de médiation. La Pommerie, association dynamique dans les domaines de l'art sonore et environnemental anciennement implantée en Corrèze qui suite à des soucis fonciers a été accueillie par la Communauté de communes Creuse Grand Sud (Aubusson-Felletin) au sein d'un domaine « le champ des possibles » sur la commune de Gentioux.

Les projets portés par la Cité internationale de la tapisserie d'Aubusson illustrent l'activité des lieux de diffusion et leur capacité à décloisonner les temps de production, diffusion et de médiation. La Cité porte deux projets : le projet de matrice multidimensionnelle de l'artiste Pascal Haudressy (financement MCC : 80 000 €) et la tapisserie du peintre allemand Thomas Bayrle qui constituera une des œuvres emblématiques du centenaire de la Grande Guerre (mécénat et soutien État /Mission du Centenaire 30 000 € sur un total de 143 000 €).

L'association Quartier Rouge participe activement au développement de projets dans l'espace public en région. Installée à Felletin, cette structure est engagée dans la production des œuvres et dans des actions dans lesquelles la participation des habitants et la dimension participative des projets sont à souligner.

Ainsi, à partir de l'artistique, des liens avec d'autres secteurs et d'autres domaines se construisent : le lycée des métiers et du bâtiment (LMB) de Felletin se positionne également comme un lieu de production artistique et participe au projet « Hypothèse du 4x4 » (réalisation 2015) porté par Quartier Rouge.

Ces offres de résidences plus « techniques » jouent un rôle essentiel en matière d'éducation artistique. Elles attirent des artistes désireux de produire dans des conditions professionnelles autour de techniques souvent innovantes comme à la Cité scolaire Raymond Loewy de La Souterraine, qui, en appui de ses formations en design, peut s'ouvrir à des compétences dans le domaine des arts plastiques et de la recherche. Enfin, l'association est le relais des projets de la Fondation de France pour l'art contemporain (programme « Nouveaux commanditaires »).

Enfin le dispositif Vallée des peintres, entre Berry et Limousin regroupe des partenaires variés (collectivités, associations, services touristiques) et, par-delà les limites administratives, constitue un élément fort de la structuration culturelle du territoire creusois, dans lequel la DRAC s'est impliquée depuis 2011 via une convention de partenariat (en cours de renouvellement) avec le Conseil départemental de la Creuse (35 000 € par an). Étapes marquantes : en 2013 : mise en valeur des ruines de Crozant, tenue d'une exposition commune Guéret-Châteauroux-La Châtre-Eguzon ; en 2015 : aménagement de l'espace Monet-Rollinat, mise en place d'un appel à projet recherche piloté par la DRAC et le Département : en 2016 : préparation d'une exposition commune pour laquelle le label « exposition d'intérêt national » a été demandé.

Spectacle vivant

La Scène Nationale d'Aubusson : le taux de fréquentation du théâtre Jean-Lurçat est en nette progression par rapport à la saison 2013/2014. De 78 % l'an dernier le taux est de 85 % pour 2014/2015 ; ce qui s'explique par une saison enrichie cette année par la biennale « Au bord du risque ».

Ainsi, le théâtre a proposé :

- tout au long de la saison : 41 spectacles pour 74 représentations,
- pendant le festival « Au bord du risque » : 15 spectacles sur 3 jours et près de 2000 spectateurs.

L'espace de résidences « La pépinière » est toujours très sollicitée par les compagnies : 9 compagnies pour 10 spectacles ont profité des espaces de répétition, soit 110 jours de présence artistique dans le lieu.

Enfin le théâtre poursuit sa programmation « décentralisée » avec 7 spectacles proposés avec le concours des communautés de Communes, des communes et des associations locales. *Subvention DRAC : 491 000 €.*

La Fabrique à Guéret : la convention d'objectifs du théâtre arrivant à échéance, la DRAC a renouvelé le conventionnement de la **scène conventionnée** pour les années 2015-2016 et 2017 sur le thème des « écritures du monde et les musiques ». *Subvention DRAC : 55 050€.*

Équipes artistiques indépendantes

La DRAC soutient par ailleurs le secteur indépendant en Creuse :

- dans le domaine théâtral, elle a conventionné pour une période de 3 ans (2013-2016) deux compagnies théâtrales : la compagnie **L'Unijambiste** (50 000 €) implantée à La Vilatte/Saint-Quentin laChabanne et le collectif **Le Chat Perplexe** à Aubusson (50 000 €)
- dans le domaine musical, elle a renouvelé pour trois ans (2015-2017) la convention (42 000€ par an) avec l'ensemble de musique contemporaine **Hiatus**, installé à Saint-Sylvain-sous-Toulx. Le Quatuor vocal **Méliades**, installé à Châtelus-Malvaleix, a bénéficié d'une aide au projet (8 000€).

Musiques actuelles

Sur la proposition de la DRAC, Le Conseil Général et l'État ont décidé de mettre en place un schéma d'orientation des lieux de musiques actuelles (SOLIMA). Ce dispositif participatif, réunissant des professionnels, des techniciens de collectivités ainsi que des élus, vise à faire émerger des orientations pour le développement du champ des musiques actuelles. L'ADIAM de la Creuse coordonne les travaux (cette association est financée à hauteur de 85 700 € par la DRAC dans le cadre d'une convention avec le Conseil départemental).

Trois groupes de travail ont vu le jour avec les thèmes suivants : création et transmission, diffusion et communication, territoire et mutualisation. Ces travaux ont débouché sur des propositions de formation et de projets en réseaux qui seront mis en œuvre en 2016.

- Développement culturel et démocratisation

Priorité de l'action de l'État et qui prend tout son sens dans les territoires ruraux où l'accès à la culture obéit à des contraintes particulières, la politique d'éducation artistique et culturelle et de démocratisation s'appuie sur la présence des acteurs culturels et repose, en terme de moyens, principalement sur le programme 224 (transmission des savoirs et démocratisation), mais bénéficie aussi des dotations du programme 334 (industries culturelles) et de crédits tels que le concours particulier pour les bibliothèques et le soutien du CNC.

L'éducation artistique et culturelle demeure une priorité ministérielle tient une place importante dans la région : de nombreuses réalisations sont reconnues au niveau national malgré un partenariat encore fragile entre les services de l'État (Rectorat, DRAC, direction régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et des Forêts) et les collectivités territoriales. La DRAC reste chef de file sur la mise en œuvre de cette politique et y a consacré **177 235 €** sur le département de la Creuse en 2015 (année scolaire 2014-2015).

Les projets d'éducation artistique et culturelle impliquent chaque année un plus grand nombre de jeunes grâce à un réseau de structures culturelles labellisées et d'associations particulièrement impliquées qui permettent de favoriser l'émergence de projets et de créer du lien entre enseignants et artistes.

- Les industries culturelles

Livre et lecture : les aides de l'État pour le livre et la lecture en Creuse comportent deux volets :

► **l'aide aux bibliothèques** : la communauté de communes Creuse Grand Sud (Aubusson-Felletin) a bénéficié de la DGD concours particulier des bibliothèques pour la ré-informatisation de son réseau et la création d'une offre documentaire à cette échelle ainsi que d'un « contrat territoire lecture » pour la mise en place et le développement d'un programme d'animation déconcentré.

De même, l'agglomération de Guéret a signé un contrat-territoire-lecture pour parfaire l'organisation du réseau entre la bibliothèque centrale de Guéret et les villages alentour, en coordonnant ses actions d'éducation artistique et culturelle.

Par ailleurs, la bibliothèque départementale de prêt a été soutenue pour ses actions en direction de la petite enfance, dont une partie émane de l'appel à projet « premières pages ». La journée professionnelle a eu lieu cette année à Felletin, occasion d'y fédérer les actions de nombreuses associations de développement de la lecture dans une rencontre avec les professionnels du livre, bibliothécaires, libraires, auteurs et éditeurs. *57 686 € ont ainsi été attribués aux bibliothèques.*

► **l'aide aux manifestations littéraires** : le département de la Creuse bénéficie également de manifestations littéraires de grande qualité, telles que les **Rencontres de Chaminadour** ou encore **Conte en Creuse**. 24 000 € de la DRAC du Limousin et 12 000 € du Centre national du livre appuient ces manifestations qui attirent un public très large.

Le Centre régional du livre en Limousin (CRL), dont le siège est à Limoges, déploie quant à lui ses activités sur l'ensemble de la région. Il poursuit son travail de diffusion, d'animation et de coordination des politiques publiques envers tous les acteurs du livre et de la lecture. 2015 a permis en particulier de mettre en place le contrat territorial avec le CNL et d'organiser des formations à destination des libraires et éditeurs ainsi que de rassembler les professionnels de la chaîne du livre lors de la journée interprofessionnelle désormais annuelle.

Par ailleurs, le **Centre National du Livre (CNL)**, grâce au contrat territorial signé en 2015 a attribué une aide de 3671 € pour les travaux entrepris par la librairie « Au fil des pages » de Guéret. Les aides au titre du programme « VAL » se montent à 6000 € (deux librairies aidées).

Un seul éditeur (2000 €) a été soutenu par la DRAC dans son programme d'aide à la diffusion.

Aides cumulées de l'État en Creuse pour le livre et la lecture : 105 357 € dont 24 686 € en investissement.

Cinéma : la vitalité de l'activité cinématographique creusoise a été réaffirmée en 2015:

- d'une part, du fait de la permanence de l'action des sept salles du département dont les écrans ont pu être tous numérisés fin 2013 grâce à l'aide de l'État-Centre National de la Cinématographie (CNC) et de la Région, y compris le circuit itinérant « Cinéplus » et la salle dite « peu active » de La Courtine. Toutes ces salles (à l'exception de La Courtine) ont été classées art et essai et ont reçu un montant global de subvention de 67 000 € de l'État (CNC).

- d'autre part, grâce à la poursuite par Annie Miller du projet de Claude Miller réunissant un atelier d'écriture de scénarios à Lavaud Soubranne, un festival « Ciné des villes-Ciné des champs » qui propose des films du patrimoine et des films de l'actualité du cinéma présentés par leurs auteurs ou réalisateurs et/ou acteurs et des interventions en milieu scolaire assurées par des techniciens de l'audiovisuel qui exposent aux élèves leur métier et leur expérience professionnelle. L'ouverture de la salle de cinéma rénovée de Bourganeuf, rebaptisée salle Claude Miller, a permis d'accueillir l'édition 2015 du festival dans ce nouvel écrin qui devrait désormais en être la tête de pont.

◆ Les archives

L'année 2015 a été marquée par un net accroissement de l'activité dans les domaines de la collecte, de la mise en ligne des instruments de recherche encodés en format xml. Pour autant, les secteurs du contrôle scientifique et technique, de l'action culturelle et pédagogique ainsi que du traitement des archives n'ont pas été négligés. Le service a bénéficié de la mission d'inspection réalisée par Mme Catherine Oudin, conservateur général, inspecteur des patrimoines du 21 au 23 juillet 2015. Le travail effectué lors de sa venue a permis de mener une réflexion sur l'ensemble du fonctionnement du service et de la chaîne archivistique, d'élaborer un programme d'amélioration des pratiques et d'aborder les perspectives pour 2016-2020.

◆ Les antiquités et objets d'art

La conservation des antiquités et objets d'art est intervenue dans le cadre d'inspections et de récolements quinquennaux sur les communes de Bussière-Saint-Georges, Clairavaux, Crocq, Croze, Glénic, Le Grand-Bourg, Jalesches, Malleret-Boussac, Mourioux-Vieilleville, Moutier-Malcard, Pionnat, Sagnat, Saint-Dizier-la-Tour, Sainte-Feyre, Saint-Frion, Saint-Hilaire-la-Plaine, Saint-Loup, Saint-Marc-à-Loubaud, Saint-Pierre-le-Bost, Saint-Silvain-Bellegarde, Saint-Silvain-sous-Toulx. La commission départementale des objets mobiliers (C.D.O.M.) s'est réunie le 15 décembre dernier à la préfecture de Guéret pour statuer sur les protections au titre des monuments historiques de l'année 2015. 27 objets mobiliers ont été sélectionnés, documentés sur notices Cindoc et proposés à la protection au titre des monuments historiques. 26 objets mobiliers ont été inscrits au titre des monuments historiques, dont un vœu de classement au titre des monuments historiques sur un objet. Un autre objet a été porté sur le répertoire départemental des objets mobiliers. Les objets de la Libre pensée (bannières et draps mortuaires) répertoriés au cours de l'année 2014, ont été proposés à la protection ; cela concerne 11 communes : Châtelus-le-Marcheix, La Courtine, Janaillat, Lavaveix-les-Mines, Lépinas, Mourioux-Vieilleville, Naillat, Saint-Michel-de-Weisse, Saint-Sulpice-les-Champs, La Saunière, Sous-Parsat. Ils ont tous été inscrits au titre des monuments historiques.

7 - Infrastructures routières

Sur les 1140 km de réseaux gérés par la DIR Centre-Ouest, **92 km se trouvent en Creuse** (89 km sur la RN145 et 3 km sur l'A20). Il s'agit de l'itinéraire Bellac-Montluçon (RCEA) dont la gestion est assurée par le district de Guéret. Outre le siège du district à Guéret, le département compte 3 Centres d'entretien et d'intervention (CEI) : la Souterraine, Guéret et Gouzou.

a) Entretien - Exploitation

Travaux de renouvellement de la couche de surface de la RN145 sur la montée du Pont à la Dauge pour un montant de 912 000 €) ;

Campagne de carottages pour déterminer l'éventuelle présence d'amiante dans les chaussées : connaissance du réseau à 90 % en 2015 et 100 % en 2016 (26 000 € TTC en 2015)

Mise en place de 9 panneaux à messages variables (PMV) et 10 caméras (en service été 2016) pour un montant de 2 250 000 €.

Travaux sur les bretelles pour lutter contre les prises à contre-sens (150 000 €)

Gestion des dépendances vertes

Poursuite de la démarche pour un fauchage raisonné et respect de la biodiversité

Aucune utilisation de produits phytosanitaire sur l'itinéraire depuis la création de la DIR en 2007

Gestion des dépendances bleues

Travaux de réhabilitation des bassins à proximité des captages AEP de La Souterraine en 2015 (190 000€TTC)

Plan de réhabilitation de bassins à proximité des captages AEP de la RN 145 sur Gouzou (Travaux en 2016 estimés à 180 000€ TTC)

Recensement de tous les systèmes d'assainissement de la RN 145 entre 2016 et 2019

b) Immobilier

Construction du nouveau centre du CEI de Gouzou (1 800 000€ TTC). L'inauguration s'effectuera le 20 mai 2016.

c) Information des usagers

La DIR Centre-Ouest a organisé le 18 septembre 2015 avec le concours du Préfet de la Creuse, une action de communication en direction des usagers afin de les sensibiliser aux risques que font courir aux agents routiers, les infractions au Code de la route aux abords des chantiers. Il est utile de rappeler que les matériels et équipes de la DIR ont subi 16 accidents en 2015 dont 5 sur la RN 145 en Creuse.

La DIR Centre-Ouest propose également des outils d'information à la fois sur les restrictions de circulation dues à des chantiers mais aussi sur les conditions de conduite hivernales. Ce sont des aides précieuses pour permettre aux usagers de préparer leur trajet ou à leur copilote de se tenir immédiatement informé :

Le serveur vocal : 0820 102 102 (0.12€/min)

Pour les usagers, il s'agit essentiellement de recueillir une information sur les conditions de conduite en période hivernale. Il est possible de laisser un message vocal qui est retranscrit et envoyé à la mission Relations avec les Usagers et Communication.

Le site internet : www.DirCentreOuest.fr

Il est possible de se tenir informé des restrictions de circulation et des programmations de chantiers mais aussi de consulter et télécharger les dossiers de presse.

8 - Droits et libertés publiques

a) La délivrance des titres

◆ Les certificats d'immatriculation des véhicules (ex cartes grise)

La mise en place du système d'immatriculation des véhicules (SIV), en 2009, au niveau national, s'est traduit par une externalisation de la réalisation d'une partie des opérations d'immatriculation vers les professionnels de l'automobile ayant demandé leur habilitation auprès du Préfet du département (ils étaient au nombre de 47 fin 2015). Ce dispositif continue à monter en puissance et, dans la Creuse, la part des opérations d'immatriculations réalisées par les professionnels de la vente automobile a représenté, en 2015, **44,45 %** du flux total.

Les immatriculations sont encore réalisées majoritairement (**55,55 %**) en préfecture, le BCA assurant également le traitement de certaines opérations connexes liées, notamment, à l'enregistrement des cessions de véhicules, des remises de lots ou de gages.

Ainsi, durant l'année 2015, la préfecture de la Creuse a traité un ensemble **25 761 opérations** relevant du domaine du SIV.

Nombre de certificats d'immatriculation délivrés en 2015

	Véhicules neufs (VN)	Véhicules d'occasions (VO)	Total
Préfecture	3 797	15 330	19 127 soit 55,55%
Professionnels			15 308 soit 44,45%
Total	3 797	15 330	34 435

◆ Les permis de conduire

Depuis l'entrée en vigueur, en septembre 2013, du permis de conduire européen sécurisé, celui-ci est délivré non seulement aux nouveaux titulaires de ce titre de circulation, mais aux usagers professionnels dont le titre fait l'objet de renouvellement périodique ou encore comme duplicata du titre initial (à la suite d'un vol ou d'une perte).

Si l'instruction des demandes se fait toujours à la préfecture, la production du titre est désormais effectuée par l'Imprimerie Nationale dans un délai d'une quinzaine de jours à partir de l'ordre de production validé en amont. Dans un second temps, et selon les cas de figure, il est envoyé directement à l'adresse de l'utilisateur par courrier remis contre signature (notamment pour les permis obtenus suite à examen « primata ») ou remis au guichet de la préfecture (l'utilisateur est informé de sa mise à disposition par SMS). Pour des raisons de sécurité l'utilisateur doit se présenter au moins une fois à la préfecture (soit au moment du dépôt, soit au moment du retrait).

En 2015, la préfecture de la Creuse a délivré **5 106** permis de conduire du nouveau format, soit, notamment :

- **1 966** à la suite de la réussite à l'examen ;
- **1 446** dans le cadre d'un renouvellement après une visite médicale chez un médecin de ville agréé ;
- **711** dans le cadre d'un renouvellement du titre après avis de la commission médicale dont le secrétariat est également assuré par la préfecture ;
- et **882** à la suite d'une extension du permis à une autre catégorie.

Par ailleurs, la préfecture continue à instruire des demandes de titres de conduire beaucoup plus spécifiques.

A cet égard, la préfecture de la Creuse a ainsi traité et délivré, en 2015 :

- 171 permis de conduire internationaux ;
- 101 permis de conduire français par échange de permis de conduire étrangers (au format sécurisé).

◆ Cartes nationales d'identité (CNI) et passeports

La Préfecture instruit les demandes de CNI transmises, sous la forme traditionnelle d'un « dossier papier », par les 260 communes du département. L'agent qui remplit plus spécifiquement cette mission les saisit dans l'application FNG et transmet au Centre de Production situé à Limoges. Le titre est adressé à la commune qui a transmis la demande pour remise à la personne intéressée. **Nota** que l'application FNG devrait basculer, à terme, dans TES ce qui permettra d'assurer, pour les CNI, un niveau de sécurité des CNI aussi optimal que celui qui s'attache, dès à présent, aux passeports (un décret est en cours d'élaboration en ce sens).

La plate-forme interdépartementale d'instruction des passeports

Depuis le 15 avril 2015, les demandes de passeports déposées dans les 32 communes équipées de stations de recueil biométrique réparties dans les trois départements de l'ancienne région Limousin sont instruites par une plate-forme interdépartementale implantée à la préfecture de la Creuse dans le cadre des conventions de délégation de gestion signées par le Préfet de chacun des départements avec celui de la Creuse. Elle a été officiellement inaugurée par M. Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur, à l'occasion de sa visite dans le département de la Creuse, en août 2015.

Le périmètre de la plate-forme (on parle plutôt, désormais, de « *centre de ressources et d'expertise* ») porte sur trois types de passeports électroniques : le passeport de droit commun, le passeport de mission et le passeport de service.

Il y a lieu de noter que le passeport temporaire (dit « passeport d'urgence ») n'est pas concerné. S'agissant de situations très particulières (et, par nature, exceptionnelles), il continue de relever du Préfet de chaque département.

La plate-forme a permis de pérenniser un emploi au sein de la préfecture de la Creuse et le recrutement, après autorisation du responsable du budget opérationnel de programme (RBOP), d'un second agent. Elle est animée par 3 agents polyvalents (pour 1,9 « équivalent temps plein », le reste de l'activité étant consacré au traitement des cartes nationales d'identité).

Dès le 31 juillet 2015, c'est-à-dire après trois mois et demi d'activité, 5 700 demandes de passeports avaient été instruites et validées par la plate-forme (avec un chiffre prévisionnel de 18 000 dossiers par an). L'objectif est d'assurer l'instruction des dossiers dans un délai moyen de 7 jours. On rappellera, pour mémoire, qu'antérieurement à la mise en place de la plate-forme, l'activité « passeport » de la préfecture de la Creuse représentait « seulement » 2 014 titres (en 2013) et 1 871 (en 2014).

◆ Le droit des étrangers

Compte-tenu de l'évolution du contexte migratoire à l'échelle européenne, l'on constate une progression sensible des demandes de titres de séjour. Elles concernent notamment des demandeurs d'asile (un certain nombre étant arrivés, en fin d'année, en provenance du Pas-de-Calais). Les dossiers tendant à la régularisation de situations administratives sont également plus nombreux (ils émanent notamment d'étrangers malades ce qui justifie la saisine systématique, pour avis, du médecin de l'Agence Régionale de Santé). De fait, le nombre de décisions d'admission au séjour est passé de 295 en 2014 à 358 en 2015.

Un certain nombre de situations appellent d'ailleurs des enquêtes spécifiques – y compris en dehors du département.

De même, la situation des personnes « déboutées du droit d'asile » justifie une attention particulière en lien avec les décisions de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) et la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA).

Les décisions d'éloignement sont (presque) systématiquement attaquées devant les juridictions administratives. L'activité du BNE sur le plan du contentieux a donc été soutenue avec 16 nouvelles requêtes ont été enregistrées (11 devant le Tribunal Administratif, 3 devant la Cour Administrative d'Appel et 2 auprès du juge des libertés et de la détention).

◆ Naturalisation

Une cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française a eu lieu en décembre 2015 en présence des familles des bénéficiaires et des élus. Ce fut l'occasion de confirmer solennellement l'acquisition de la nationalité française par 45 citoyens (dont 25 au titre de la naturalisation par décret et 20 par déclaration à raison du mariage).

Il y a lieu de noter que les dossiers de naturalisation seront désormais instruits dans le cadre d'une plate-forme interdépartementale implantée à Limoges, le Préfet de département restera le décideur.

b) Les élections

L'année 2015 a été marquée par l'organisation de deux élections politiques générales, à savoir les élections départementales et régionales.

Concernant les élections départementales, 126 candidats (et autant de suppléants) ont été reçus en préfecture dans le cadre du dépôt de leurs candidatures. À l'occasion de ce scrutin, les travaux de mise sous pli ont été confiés aux mairies centralisatrices de canton et 15 commissions de propagande se sont réunies deux fois par tour de scrutin. Concernant les élections régionales, la préfecture a organisé la mise en pli en régie avec le concours de 105 fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales qui ont assuré la mise sous pli et l'envoi de la propagande électorales aux 94 990 électeurs creusois. À cet égard, afin de préparer au mieux cette étape et de sécuriser la mise sous pli effectuée à domicile par les agents volontaires, 70 boîtes (soit 65 kilogrammes) d'étiquettes d'adressage ont été triées et environ 14 tonnes de documents de propagande ont été manipulées.

En 2015, deux **élections municipales complémentaires** ont été organisées dans les communes de COLONDANNES et de NOTH.

Il y a également lieu de souligner le fait que, conformément à la loi n° 2015-852 du 13 juillet 2015 visant à la réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales, le BRE a accompagné les 260 communes dans la double révision de leurs listes électorales, à savoir la **révision exceptionnelle des listes électorales** (afin de permettre une actualisation des électeurs à l'occasion des élections régionales de décembre 2015) et la révision traditionnelle de fin d'année.

c) La lutte contre la fraude

Ce domaine fait, plus encore que par le passé, l'objet d'une attention particulière au sein des services du Ministère de l'Intérieur, compte-tenu d'un nombre croissant des demandes qui s'appuient sur des documents frauduleux ou usurpés, voire sur des situations elles-mêmes organisées en vue d'obtenir un titre dans des conditions dont la régularité est discutable (et, doit, à tout le moins, faire l'objet de vérifications spécifiques). C'est dans ce cadre :

- que des circulaires communes aux cartes nationales d'identité et aux passeports ont été envoyées aux maires et que des rencontres ont été organisées avec leurs services à l'occasion de la mise en place de la plate-forme « passeports ».

- et qu'un certain nombre de signalements ont été adressés au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Guéret dans le cadre de l'application de l'article 40 du code de procédure pénale.

9 - Modernisation de l'État, qualité du service public et accompagnement du développement des services au public

a) La qualité des services rendus par le réseau de la Préfecture et de la Sous-Préfecture d'Aubusson

La Préfecture et la Sous- Préfecture d'Aubusson sont engagées dans la procédure Qualipref depuis 2007 et ont obtenu la première certification en janvier 2008. L'organisme certificateur (AFNOR) a renouvelé cette labellisation en juin 2015 au regard d'un nouveau référentiel qui vise à rendre plus visible l'action de l'Etat et à faciliter les démarches de l'utilisateur grâce à la dématérialisation des procédures.

La préfecture de la Creuse est classée dans les 5 premières préfectures au niveau national pour le label Qualipref 2.0. Elle est, à ce titre, la première des préfectures de moins de 200 000 habitants.

A cet égard, le Ministre de l'Intérieur, M. Bernard Cazeneuve, a remis l'attestation de labellisation Qualipref 2.0 lors de son déplacement dans le département de la Creuse le 21 août 2015 en soulignant la qualité du travail des agents des services préfectoraux.

Enfin, le Préfet de la Creuse a reçu, lors d'une cérémonie qui s'est tenue au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, le 27 janvier 2016, le « Prix Qualité Performance France 2016 » dans la catégorie « service public ». Ce prix récompense la préfecture pour la dématérialisation des actes administratifs et pour la mise en place d'un dispositif de pochettes de dépôt à destination des professionnels de l'automobile afin de faciliter les démarches d'attribution des permis de conduire et des certificats d'immatriculation tout en réduisant les délais de traitement de ces dossiers. La préfecture de la Creuse, qui était en concurrence avec 30 autres structures administratives, a remporté ce prix qui est attribué pour la première fois à une préfecture.

b) L'accompagnement de l'État pour le développement des maisons de services au public

« Garantir à tous l'égalité d'accès aux services » en réduisant les inégalités sociales et territoriales et en anticipant les mutations de la société, a été consacrée Priorité n° 1 du Comité interministériel aux ruralités qui s'est tenu le 13 mars 2015 à Laon. L'ouverture de 1000 maisons de services au public dès la fin 2016 grâce au partenariat avec la Poste constitue la 6ème des 46 mesures arrêtées par le Comité

C'est dans ce contexte que l'Etat s'attache à favoriser les mutualisations pour maintenir une présence physique de proximité et de qualité, grâce à un accueil polyvalent, aux outils numériques et au travail partenarial des différents acteurs remplissant des missions de service public ou d'intérêt général.

Ainsi, la Préfecture et le Conseil départemental ont mené en 2015 une réflexion visant à arrêter les sites d'implantation des premières MSAP du département, afin de réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès aux services pour la population.

Ce 1^{er} maillage, qui se veut équilibré sur le territoire creusois, a été arrêté au vu de l'existant et complété avec une sélection figurant sur la liste fermée et validée par le Groupe La Poste, de 13 bureaux de Poste du département susceptibles d'accueillir une MSAP.

1. Fin 2015, labellisation préfectorale des trois premières MSAP du département:

- ✗ les deux anciens Relais de Services Publics de Dun le Palestel (*porté par la Communauté de communes du Pays Dunois et animé par le Centre d'Animation du Pays Dunois*) et de Bourganeuf (*porté par la Commune de Bourganeuf et animée par l'association AGORA*) qui ont été labellisés MSAP en décembre 2015.
- ✗ la première MSAP du département portée par le Groupe la Poste et basée à Royère-de-Vassivière.

Les conventions locales de partenariats de ces trois MSAP ont été signées entre les différents opérateurs, les gestionnaires des MSAP, et les animateurs des MSAP lors d'une réunion qui s'est tenue en préfecture le 18 décembre 2015.

2. Poursuite de la démarche en 2016:

- ✗ Cinq MSAP/Poste supplémentaires vont ouvrir au public courant juillet, à Bénévent-l'Abbaye, Chénérailles, Chambon-sur-Voueize, La Courtine, et Saint-Sébastien.
Les conventions de partenariat entre la Poste, les maires des sites d'implantation et les opérateurs seront signées le 24 juin 2016 au cours d'une réunion organisée à la préfecture et réunissant tous les acteurs du dispositif.
- ✗ Ouverture à moyen terme de la future Station Services Publics d'Auzances portée par la Communauté de communes Auzances/Bellegarde et composée d'une MSAP et d'un Tiers Lieu.

Enfin, à plus long terme, les actuels guichets d'accueil de Bonnat, Boussac et Crocq (avec des antennes à Mérinchal et Flayat) ont vocation à devenir MSAP, sous réserve de remplir les critères du cahier des charges nationales

Ce 1^{er} maillage, enrichi de la réflexion que mènent conjointement la Préfecture et le Conseil départemental dans le cadre de l'élaboration du futur Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public a vocation à être complété dans le respect des critères du cahier des charges nationales des MSAP.

3. Dix neuf opérateurs nationaux et locaux interviennent au sein des MSAP creusoises.

	MSAP Dun-le -Palestel	MSAP Borganneuf	MSAP/Poste Royère-de-Vassivière	MSAP/Poste Bénévent l'Abbaye	MSAP/Poste Chambon-sur-Voueize	MSAP/Poste Chénérailles	MSAP/Poste La Courtine	MSAP/Poste Saint-Sébastien
CAF (<i>signataire de l'Accord national</i>)	X	X	X	X	X	X	X	
CPAM (<i>signataire de l'Accord national</i>)	X	X	X	X	X	X	X	X
CARSAT (<i>signataire de l'Accord national</i>)	X	X		X				
MSA (<i>signataire de l'Accord national</i>)	X	X	X	X	X	X	X	
Pôle Emploi (<i>signataire de l'Accord national</i>)	X	X	X	X	X	X	X	X
SNCF (<i>signataire de l'Accord national</i>)								X
Gendarmerie				X				
DDFIP								
Mission Locale	X	X						
MEFBOC <i>Maison de l'Economie et de la Formation du Bassin Ouest Creuse</i>	X							
ELISAD <i>Association d'Aide à domicile</i>	X							
AFORMAC et FEL <i>Organismes de formation</i>		X						
Alcool Assistance		X						
La Ligue contre le cancer		X						
Creusalis		X						
CIDDF		X						
Union des consommateurs de la Creuse		X						
Union des aveugles et Grands infirmes		X						
CDAD <i>Conseil départemental d'accès au droit</i>			X					

4- L'Etat participe au financement de chaque MSAP

Les MSAP peuvent bénéficier d'une aide à l'investissement pour leur création dans le cadre de la DETR.

Par ailleurs, l'Etat participe aux frais de fonctionnement des MSAP. Cette participation diffère selon la structure porteuse de la MSAP.

- ✗ Les MSAP portées par les collectivités territoriales, les associations ou les GIP bénéficient d'une contribution financière de l'Etat sur le FNADT limité à 25 % des dépenses prévisionnelles du budget de fonctionnement annuel de la MSAP, et plafonnée à 17 500 €. Cette aide financière de l'Etat est complétée par une contribution équivalente prise sur le Fonds inter-opérateurs, abondé par les opérateurs ayant signé l'accord national (Pôle Emploi, Allocations Familiales, GRDF, MSA, EDF, SNCF, Assurances maladie, et Assurances retraite)
Au total, c'est une aide d'un montant correspondant à 50 % du budget de fonctionnement de la MSAP, qui est octroyée à la MSAP. Cette aide est plafonnée à 35 000 €/MSAP.

C'est dans ce cadre que l'État a versé (en cumulé) 31 050 € aux MSAP de Dun le Palestel et de Bourgneuf en 2015.

- ✗ Les MSAP/Poste dont la prise en charge financière est limitée à 32 000€ /bureau, bénéficient d'une aide de l'Etat pour leur fonctionnement via une augmentation de 8000€ (par MSAP/Poste) du taux d'abattement de la fiscalité locale dont bénéficie La Poste. Cette prise en charge est complétée par une aide de 8000€ au titre du Fonds inter-opérateurs, Les 50 % restants (16 000€) sont financés par le Fonds postal de péréquation territoriale.

Enfin, la Poste demande une participation financière de 80€/mois pour une prestation de niveau 1, aux opérateurs locaux (ceux qui n'ont pas signé la Charte nationale). Toute offre complémentaire (permanence physique par exemple) coûte 50€/demi-journée à tout opérateur, peu importe qu'il soit national ou local.

10- Rapport spécifique de la Direction Départementale des Finances Publiques

En 2015, l'action de la Direction départementale des Finances publiques s'est poursuivie dans le cadre du projet stratégique de la DGFIP pour la période 2013-2018 :

- contribuer, par la consolidation de toutes nos missions, à la solidité financière des institutions publiques ;
- favoriser un environnement de confiance par notre qualité de service et notre proximité ;
- devenir une administration numérique au bénéfice des agents, des usagers et des partenaires ;
- construire une culture commune autour de nos valeurs pour renforcer l'efficacité de notre action.

Les ressources de la DDFIP

Les moyens humains

La situation des effectifs dans le département, composés de 253 agents pour 243 emplois implantés au 1^{er} janvier 2016, se caractérise par :

- un vieillissement de la population avec un âge moyen de 48 ans et 9 mois ;
- un nombre de départs à la retraite en baisse par rapport aux années précédentes (11 en 2015 contre 13 en 2014 et 20 en 2013) ;
- un taux d'absentéisme de 7,1 % ;
- une diminution de la rotation des effectifs qui s'est traduite en 2015 par 11 départs en mutation (contre 15 en 2014), ce qui représente 4,3 % des effectifs.

Concernant l'évolution des emplois, elle s'est traduite en 2015 (PLF 2016) par un nombre de suppressions toujours élevé (9 en 2015 contre 7 en 2014 et 5 en 2013), de plus en plus difficile à absorber, compte tenu de la dispersion des structures de petite taille en milieu rural.

L'amélioration des conditions de vie au travail

La direction poursuit la mise en œuvre du plan d'actions de prévention des risques psycho-sociaux qu'elle s'est donnée fin 2014 (suite à une enquête confiée à l'Agence régionale d'amélioration des conditions de vie au travail (ARACT) et qui porte sur les thèmes suivants : le perfectionnement de la fonction managériale, l'optimisation de la gestion des ressources humaines, la progression dans la communication et le dialogue social. Tous les cadres A du département ont été réunis en juin 2015 lors d'une convention consacrée aux outils du management.

Les moyens budgétaires

Face à une nouvelle diminution de la dotation globale de fonctionnement (- 8,23 %), qui fait peser une contrainte encore plus forte que les années précédentes sur l'allocation des moyens, la DDFiP poursuit les efforts entrepris pour rationaliser les dépenses. Notamment, elle tire parti de la libération de surfaces telle que la restitution d'un logement de fonction à Royère mais aussi d'une utilisation plus importante du parc automobile et du déploiement du co-voiturage ainsi que de la généralisation de la visio-conférence qui permettent de limiter les frais de déplacements. La centralisation croissante du traitement des courriers (édition, mise sous plis, affranchissement) est un levier également porteur de gains substantiels. En outre, les dépenses de fluides ont été moins élevées en raison d'une météo plus clémente.

Par ailleurs, la mise en place de marchés nationaux ou régionaux mutualisés permet de rationaliser certaines dépenses (téléphonie et réseau informatique, solutions d'impression, ...).

La situation immobilière

En 2015, la DDFIP de la Creuse a poursuivi ses efforts en vue de rationaliser l'utilisation des surfaces de bureau. La réorganisation du service des impôts des particuliers de Guéret a permis de libérer une surface de 90 m² et de créer une salle de réunion d'une grande capacité.

La direction est également vigilante sur la nécessaire maintenance des immeubles qu'elle occupe ; à ce titre, elle a obtenu en 2015 la réfection des toits terrasses du siège de la direction, financé sur le BOP 309.

L'organisation du réseau et des services

Depuis le 1^{er} juillet 2015, de nouveaux horaires d'ouverture des services au public sont entrés en vigueur. Les services sont désormais fermés tous les après-midis en milieu rural et sur les deux sites de Guéret et Aubusson, les services sont fermés les mardis et vendredis après-midi. Ce dispositif permet une meilleure organisation des services sans dégrader pour autant la qualité offerte aux usagers.

Afin de faire face aux suppressions d'emplois, la direction continue à favoriser le rapprochement de petites structures dès lors qu'elles sont devenues inadaptées notamment au regard des conditions normales d'exercice des missions. Ainsi au 1^{er} janvier 2016, la trésorerie de Royère a été fusionnée avec celle de Bourganeuf ; une permanence de deux demi-journées a toutefois été maintenue dans les locaux de l'ancienne trésorerie. Depuis le 1^{er} avril, cette permanence est organisée au sein de la maison de services au public de Royère dans le cadre d'une convention avec la Poste.

Trois nouvelles fusions de trésoreries à deux agents sont prévues au 1^{er} janvier 2017 (Ahun, Châtelus et Chénérailles) ; la concertation est en cours avec les élus locaux et nationaux. Les restructurations du réseau sont conduites en prenant en compte l'attachement des élus et de leurs administrés à une bonne couverture territoriale. La DDFiP dispose à ce jour de 17 implantations dans le département dont 15 trésoreries rurales.

- GESTION PUBLIQUE – SECTEUR ÉTAT

Comme les années précédentes, la fiabilisation et la valorisation des comptes de l'État dans le cadre du processus de certification se sont poursuivies. La validation mensuelle de la balance des comptes et les contrôles diligents dans le cadre de la clôture infra-annuelle comptable, en septembre, et de pré-clôture, en novembre, permettent de passer en revue l'ensemble des comptes tout en garantissant la traçabilité et la qualité des contrôles.

En matière de recouvrement des recettes non fiscales, la DDFIP a pris en charge 1841 titres pour le compte de 13 ministères, dont près des 2/3 concernent la taxe d'aménagement. Le taux de recouvrement au 31/12/2015 s'élève à 78,42 %.

Par ailleurs, les mesures mises en place pour réguler les opérations en numéraire (seuil réglementaire de 300 euros pour les paiements en espèce, installation de terminaux de paiement électronique dans tous les services comptables de la DDFIP, ouverture de comptes de dépôt de fonds pour les régisseurs du secteur public local) a permis de réduire, pour la seconde année consécutive, de près de 15 %, les flux de numéraire, dans un contexte de nouvelle convention avec la Poste rendant plus contraignantes les conditions de dégageant et d'approvisionnement.

Parallèlement, la mission « action économique », au soutien des entreprises en difficultés, a été renforcée sur le plan du secrétariat du CODEFI (comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises). Le dispositif rénové arrêté conjointement avec les services préfectoraux a donné lieu à l'organisation de 2 réunions en juillet et septembre 2015.

Par ailleurs, l'activité de la Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF), qui s'est réunie à 3 reprises en 2015, demeure plutôt stable avec 8 plans de rééchelonnement des dettes fiscales et sociales en cours (dont 4 nouveaux plans) d'une durée moyenne de 24 mois permettant ainsi de soutenir 149 emplois.

- GESTION PUBLIQUE – SECTEUR PUBLIC LOCAL (SPL)

Au 15 mars 2016, le taux de reddition des comptes de gestion 2015 aux ordonnateurs locaux est de 92,35 %, ce qui est tout à fait satisfaisant.

Le taux de recouvrement des produits locaux pris en charge au cours de l'année 2014 s'élève quant à lui à 98,81 % au 31 décembre 2015, pour un objectif fixé à 98 %. Il est en augmentation de 0,5 points par rapport à l'exercice précédent, dans un contexte économique pourtant difficile, ce qui positionne le département de la Creuse en tête des départements de l'interrégion Sud-Ouest.

De même, le délai de paiement du comptable affiche une moyenne de 4,56 jours entre la réception du mandat appuyé de ses pièces justificatives et sa mise en paiement, ce qui est le signe d'une forte mobilisation des agents du réseau pour désintéresser les entreprises. La DDFIP de la Creuse affiche également dans ce domaine d'activité des délais très inférieurs à ceux observés aux niveaux interrégional et national.

L'année 2015 a en outre été marquée par de nouvelles actions visant à renforcer l'offre de services à destination des collectivités locales tant au regard du conseil fiscal et financier que du développement de l'administration numérique.

En matière de diffusion de moyens modernes de paiement aux usagers, 11 contrats TIPI supplémentaires (paiement des produits locaux via Internet) ont été conclus avec les collectivités locales, ce qui porte à 119 le nombre de contrats signés et 101 contrats de prélèvement sont désormais actifs.

S'agissant de la dématérialisation des échanges de données entre ordonnateurs et comptables, le déploiement du PESV2, devenu, au 1^{er} janvier 2015, le seul protocole de transfert des flux des collectivités locales, est désormais quasiment achevé avec un taux de production de 98,76 %. 70 % des collectivités ont opté pour la version la plus aboutie de la dématérialisation incluant les pièces justificatives et la signature électronique.

En outre, comme chaque année, la DDFiP en partenariat avec l'AMAC, a organisé 3 réunions intercantionales avec les élus et les secrétaires des collectivités, le 15 septembre à la Souterraine, le 21 septembre à Aubusson et le 22 septembre à Guéret. Les sujets inhérents à la facturation électronique, la modernisation de la gestion des collectivités locales, la qualité des comptes locaux et la publicité foncière appliquée aux opérations locales ont à cette occasion été abordés devant une assemblée de plus de 150 participants au total.

Dans le prolongement de ces réunions, des contacts ont été noués avec les Centres Hospitaliers de Bourgneuf et Saint-Vaury afin de mettre en place un contrôle allégé partenarial sur la sphère dépenses ; ce dispositif qui permet de dispenser l'ordonnateur d'avoir à produire les pièces justificatives (en dessous du seuil de 1000 € et 2 000 € selon les types de dépenses) est par ailleurs, en cours de déploiement avec le Conseil départemental sur la chaîne des frais de déplacement.

Enfin, en novembre, une action de formation en partenariat avec le CNFPT a été menée à destination des secrétaires de mairie et d'EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) sur le thème des opérations d'inventaire, permettant ainsi de former une soixantaine de stagiaires aux impératifs de qualité comptable.

- GESTION PUBLIQUE – FISCALITÉ DIRECTE LOCALE ET ANALYSE FINANCIÈRE

Le conseil fiscal et financier demeure une préoccupation constante de la DDFIP.

Comme chaque année, le service de la fiscalité directe locale (SFDL) a été fortement mobilisé pour fiabiliser les bases des impôts locaux et contribuer à leur lisibilité.

Il a également accompagné différents chantiers prioritaires :

- la création au 01/01/2016 d'une commune nouvelle (fusion des communes de Parsac et Rimondeix), en réalisant plusieurs simulations visant à éclairer les élus sur les choix de fiscalité à opérer ;
- la mise en place du contrat de Ville signé entre l'Etat et les collectivités locales (OPH Creusalis, Ville de Guéret, Conseil départemental, Communauté d'agglomération du grand Guéret) dans le cadre des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, en répondant aux sollicitations de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) sur l'impact financier de cette mesure ;
- la révision du schéma départemental de coopération intercommunale en produisant les premières simulations fiscales.

En matière de conseil financier, le plan départemental d'analyses financières a permis de réaliser 15 analyses dont 6 dans le cadre du réseau d'alerte.

- GESTION PUBLIQUE – DOMAINE

Le service local du domaine a réalisé 237 évaluations à titre réglementaire (dont 121 pour les collectivités locales) et 186 autres évaluations à la demande (dont 177 pour les collectivités locales).

Toutes les évaluations réglementaires ont été traitées dans le délai de 30 jours.

Gestion fiscale

- GESTION FISCALE – LES PARTICULIERS

Au cours de la campagne déclarative d'impôt sur le revenu, qui constitue l'un des temps forts de l'activité des services, 8 940 personnes ont été accueillies en 2015 dans les SIP et trésoreries de proximité, soit 12,2% de la population de foyers fiscaux.

La promotion des démarches en ligne auprès des usagers produit des résultats significatifs puisque l'on observe une légère diminution du flux d'accueil physique (-2,9 points) et une progression de 10,3 points du nombre de contribuables creusois ayant télédéclaré leurs revenus en 2015 (16 360). La proportion de télédéclarants atteint désormais 22,26% des ménages.

S'agissant de la campagne recouvrement, une diminution sensible du flux d'accueil s'observe également (-11,7 points sur la période du 22 juillet au 21 décembre 2015), et ce, malgré l'afflux au guichet consécutif aux mesures d'exonération de la taxe d'habitation et de taxe foncière, ainsi qu'à la crise agricole.

Le civisme fiscal, qui mesure la part des usagers respectant leurs obligations déclaratives en matière d'impôt sur le revenu, se maintient à un niveau très satisfaisant de 98,35 % (98,37 % en 2014).

En matière de paiement, en 2015, la part des paiements par voie dématérialisée (mensualisation, prélèvement à l'échéance auxquels s'ajoute le paiement en ligne) de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de la taxe foncière progresse et s'établit à 42,14 % des encaissements (41,25 % en 2014 -nouveau mode de calcul).

- GESTION FISCALE – LES PROFESSIONNELS

Le civisme fiscal des professionnels reste à un niveau très satisfaisant. En léger retrait, le taux d'usagers professionnels respectant leurs obligations déclaratives s'établit à 96,17 % (96,26 % en 2014).

En matière de TVA, la part des usagers s'acquittant de leurs obligations déclaratives dans les délais s'érode légèrement et s'établit à 92,63 % (94,07 % en 2014). Il reste cependant à un niveau très satisfaisant.

Suite à la généralisation de la télédéclaration et du télépaiement pour les professionnels, 92 % des entreprises respectent dès à présent leur obligation.

Par ailleurs, une attention particulière est portée au délai de remboursement des crédits de TVA et des restitutions d'impôt sur les sociétés afin de permettre aux entreprises de récupérer leur créance sur l'Etat le plus rapidement possible. Ainsi, 93,71 % des demandes de remboursement de crédit de TVA et de restitution d'impôt sur les sociétés déposées par les entreprises creusoises sont traitées dans un délai inférieur à 30 jours.

Au titre du millésime 2014, 2 068 entreprises ont bénéficié du CICE pour un montant global de 10,6 millions €. Par ailleurs, 14 entreprises ont bénéficié du préfinancement du CICE au titre du millésime 2015 pour un montant de 810 220 €.

Le volet fiscal du plan de soutien à l'élevage prévoyait des délais et/ou des remises gracieuses de taxes foncières non bâties et plus généralement des impôts dus par les éleveurs. Conjuguée aux dégrèvements pour calamité agricole, liée à la sécheresse, constatée par arrêtés ministériels des 7 et 21 décembre 2015, l'aide fiscale ainsi consentie par l'Etat s'est élevée globalement à la somme de 1,9 million d'euros.

Gestion fiscale – Les missions foncières

En ce qui concerne l'activité du cadastre, le taux de couverture de la charge de levée des opérations foncières progresse et demeure à un bon niveau puisqu'il s'établit à 74,56 % sur une période de trois ans (71,19 % en 2014).

Gestion fiscale – La révision des valeurs locatives des locaux

Le projet départemental de sectorisation et de tarifs par catégorie de locaux, arrêté le 13 janvier 2015 par la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnelles (CDVLLP), a été soumis pour avis aux commissions intercommunales et communales des impôts directs au cours du mois février 2015.

Le 17 mars 2015, la CDVLLP a examiné les avis des CCID et CIID et saisi la commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL).

Réunie les 18 et 24 juin 2015, la CDIDL présidée par M. PANIGHEL conseiller rapporteur auprès du Tribunal Administratif de Limoges a arrêté définitivement les paramètres d'évaluation du département : carte de la sectorisation du département en 5 secteurs, fixation des 190 tarifs de la grille tarifaire pour les 38 catégories de locaux, validation des coefficients de localisation.

Gestion fiscale – La mission de publicité foncière

Le mouvement national de protestation des notaires contre la loi Macron s'est traduit par un boycott plus ou moins suivi de l'application télé@ctes durant le 1^{er} semestre 2015 ; pendant cette période, les services de publicité foncière n'ont pas pu tirer tout le profit des gains d'efficacité liés aux procédures dématérialisées d'échanges avec les études.

Cela dit, la reprise progressive, ensuite, permet aujourd'hui la dématérialisation de 50 % des formalités environ.

Gestion fiscale – Le contrôle et la recherche

Il se décompose en contrôle sur pièces et contrôle fiscal externe.

Le contrôle sur pièces des particuliers recouvre à la fois un contrôle de régularisation (rectification des défaillances et des discordances donnant lieu à la mise en œuvre de procédure de rectifications) et un contrôle d'initiative.

Le contrôle sur pièces des particuliers est prioritairement orienté vers les dossiers présentant les enjeux financiers les plus importants ; dès lors le montant du rappel moyen est en augmentation de 39 % atteignant 1 166 € en 2015 (1 125 € en 2014).

Par ailleurs, de nouveaux outils législatifs et informatiques de mieux en mieux adaptés à la lutte contre la fraude fiscale sont disponibles, et la programmation du contrôle fiscal externe est centrée prioritairement sur la répression des manquements délibérés.

Ainsi sur les 35 affaires de contrôle fiscal sur place, 13 ont donné lieu à l'application de pénalités sanctionnant des défaillances déclaratives ou un comportement exclusif de bonne foi (le rappel médian est en progression par rapport à 2014 et s'établit à 17 157 €).

Enfin, la recherche de renseignements s'effectue dans le cadre de contacts renforcés avec les autres administrations (Douanes, Ministère du Travail, CAF,...), et la participation régulière aux travaux du CODAF (comité opérationnel départemental anti-fraude).

Gestion fiscale – Le contentieux

Dans un souci de qualité de service, la DDFiP s'engage à traiter l'ensemble des réclamations dans les meilleurs délais. A ce titre, le taux des réclamations concernant l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et la contribution à l'audiovisuel public traitées dans un délai de 30 jours s'élève en 2015 à 98,91 %.

Le conciliateur fiscal du département a traité 95 dossiers au cours de l'année 2015. Pour 91,58 % d'entre eux, une réponse a été donnée dans le délai de 30 jours. L'avis des services d'assiette et/ou recouvrement a été suivi dans 55 % des cas.

Afin d'assurer la sécurité juridique des relations entre les contribuables et l'administration fiscale, la division des affaires juridiques a reçu 139 rescrits en 2015, dont 128 concernent la demande du bénéfice de l'exonération entreprise nouvelle en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou en zone à finalité rurale (ZAFR). Ces demandes sont traitées dans le respect des délais impartis.

11- Rapport spécifique de la Direction Académique de l'Education Nationale

Les chiffres et les spécificités départementales

Le nombre d'élèves

16 445 élèves sont scolarisés dans le département dans le 1^{er} et le 2nd degrés (public et privé)

- Écoles : 8 442 élèves dans le public, 188 élèves dans le privé
- Collèges (SEGPA compris) : 4 464 élèves dans le public
- Lycées : 2 348 élèves
- Lycées professionnels : 1 003 élèves

Le nombre d'établissements

- 153 écoles publiques, 3 écoles privées
 - 33 écoles maternelles
 - 25 écoles élémentaires (classes du cours préparatoire au cours moyen)
 - 95 écoles primaires (écoles comportant des classes maternelles et élémentaires)Dont 56 écoles sont constituées en 24 Regroupements Pédagogiques.
- 18 collèges publics
- 5 lycées publics
- 4 lycées professionnels

Les taux de réussite aux diplômes

- Diplôme national du brevet (DNB) : 83,8 % (académie : 86,2 %)
- Baccalauréat générales et technologiques : 92 % (académie : 92,3%)
- Baccalauréat professionnel : 87,7 % (académie : 80,9 %)
- BEP : 87,8 % (académie : 80,2 %)
- CAP : 85,66 % (académie : 82,84 %)

Les emplois pour la prise en charge des élèves dans le 1^{er} degré et le 2nd degrés publics

- 672 professeurs des écoles titulaires 1^{er} degré public (590 postes)
- 28 professeurs des écoles stagiaires 1^{er} degré (lauréats de la session 2015)
- 1 emploi avenir professeur (EAP) en septembre dans le premier degré
- 59 contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE) pour 20 h hebdomadaires dans le premier degré :
 - 49 en encadrement d'élèves en situation de handicap
 - 10 en aide administrative auprès des directeurs d'école
- 8 contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE) pour 20 h hebdomadaires dans le second degré :
 - 6 en encadrement d'élèves en situation de handicap
 - 2 en aide administrative auprès des directeurs d'école

L'orientation post 3^{ème}

(concerne 6 collèges sur 18 qui n'expérimentent pas le dispositif « dernier mot aux parents »)

- Passage en 2nde GT : 64,5 % soit 194 élèves
- Passage en 2nde pro : 26,9 % soit 81 élèves
- Passage en CAP : 7,6 % soit 23 élèves

Les spécificités départementales

- Ouverture d'une section sportive tennis au collège de Bourgneuf

Préparation de la rentrée 2015

Le protocole d'accord pour un schéma triennal d'évolution de l'offre scolaire dans le département de la Creuse a été signé le 25 juin 2015 par le préfet de la Creuse, le recteur de l'académie de Limoges, l'inspecteur d'académie-directeur académique et le président de l'Association des Maires et Adjointes de Creuse. Son objet est d'afficher une ambition commune et d'en dégager les moyens par une contractualisation sur trois ans (rentrées 2015, 2016 et 2017), qui, tout en actant une évolution négative des emplois, instaure un dispositif de sauvegarde partielle des emplois afin de favoriser qualitativement les restructurations et redéploiements attendus.

La réflexion engagée s'inscrit dans un cadre d'aménagement territorial et doit prendre en compte l'ensemble des paramètres (démographie scolaire, organisation des enseignements, service des enseignants, locaux, équipements, transports scolaires, emplois liés à l'école) afin de proposer une offre scolaire adaptée au département et aux besoins des élèves.

Dans le cadre de ce protocole, la révision de la dotation 2015-2016 de la Creuse s'est traduite par une réduction des suppressions d'emploi dès la rentrée 2015. Initialement, le département devait rendre 9 emplois sur la dotation premier degré. 5 postes ont ainsi été restitués en application de la convention ruralité.

Une première réunion d'information sur le dispositif s'est tenue le 13 novembre 2015 à destination de l'ensemble des élus.

Les indicateurs de réussite

Les résultats aux examens

la Creuse a obtenu un taux de réussite au baccalauréat (séries générales et technologiques) de 92 % (92,3 % pour l'académie).

9,6 % des bacheliers (toute série confondue) ont obtenu une mention très bien (soit + 0,8 point par rapport à la session 2014).

Résultats départementaux des baccalauréats généraux et technologiques

	Présents	Admis	Taux de réussite	% mentions TB
Baccalauréat général	372	344	92,5 %	11,9 %
Economique et sociale	101	93	92,1 %	4,3 %
Littéraire	78	69	88,5 %	11,6 %
Scientifique	193	182	94,3 %	15,9 %
Baccalauréat technologique	215	196	91,2 %	5,6 %
Sciences Technologies Industrie Développement Durable	45	39	86,7 %	2,6 %
Sciences et Technologies Santé Social	68	60	88,2 %	3,3 %
Sciences Technologies Design Arts Appliqués	33	33	100,0 %	24,2 %
Sciences Technologies de la Gestion	45	40	88,9 %	0 %
Sciences Technologies de Laboratoire	24	24	100,0 %	0 %
Totaux	587	540	92,0 %	9,6 %

Le taux de réussite départemental au DNB est en augmentation (+ 3,8 points).

La Creuse gagne 4,1 points par rapport à 2014 dans la série générale. Dans la série professionnelle, elle obtient 71,6 % de réussite.

Résultats départementaux du Diplôme National du Brevet (scolaires)

	Mention TB	Mention B	Mention AB	Sans mention	Admis	Présents	% réussite	% TB
Série générale	132	212	253	291	888	1027	86,5 %	14,9 %
Série professionnelle	0	14	49	98	161	225	71,6 %	0
Totaux	132	226	302	389	1049	1242	83,8 %	

La scolarisation des élèves en situation de handicap à la rentrée 2015

Rentrée 2012	109	52	161	120	36	11	47	167	328	283	611
Rentrée 2013	119	71	190	133	49	6	55	188	378	283	666
Rentrée 2014	129	77	206	149	46	12	58	207	413	290	703
Rentrée 2015	150	80	230	158	46	16	62	220	450	298	748
Écart 2015/2014	+ 21	+3	+ 24	+9	0	+4	+ 4	+ 13	+37	+8	+45

Observations :

- Hausse des effectifs d'élèves en situation de handicap qui se poursuit de façon régulière et qui concerne tant le premier que le second degré.
- Pour le premier degré : l'augmentation concerne principalement l'inclusion individuelle en classe ordinaire (+21).
- Pour le second degré : la hausse concerne autant l'inclusion individuelle que la scolarisation en dispositif collectif (ULIS collège et ULIS pro). La SEGPA est fortement impliquée dans cette hausse au niveau du collège, voie qui s'ouvre pour de nombreux élèves d'ULIS école (ex-CLIS) marquant la qualité du travail effectué par les enseignants de CLIS et aussi la perception positive par les familles du parcours de formation que peut offrir la SEGPA.
- La scolarisation en établissement médico-social est majorée de 8 élèves et concerne 5 établissements (4 IME et 1 ITEP). Il convient de noter qu'aujourd'hui, à l'heure de l'inclusion des personnes en situation de handicap, les fonctionnements de ces établissements se diversifient de façon à proposer des parcours personnalisés aux élèves concernés. Ainsi, au cours de l'année scolaire 2014/2015, des conventions de collaborations ont été signées entre les associations gestionnaires, la DSDEN et les établissements scolaires, de façon à externaliser en milieu scolaire ordinaire des temps de scolarisation d'élèves orientés en IME : les parcours se fluidifient, les établissements médico-sociaux s'ouvrent vers le milieu ordinaire à la mesure des besoins et des compétences des enfants et des jeunes concernés. Cette inflexion se poursuivra au cours de l'année scolaire 2015/2016, en collaboration avec les associations gestionnaires d'établissements médico-sociaux, l'APAJH et l'ALEFPA.

Les stages de remise à niveau

Comme chaque année des stages de remises à niveau sont proposés aux élèves des classes de CM1 et CM2 qui présentent des besoins en français et/ou en mathématiques et ceci afin de leur permettre une poursuite de scolarité dans les conditions les plus favorables.

L'inscription de l'enfant au stage s'effectue à la demande de la famille, sur proposition de l'enseignant de la classe. Le stage est gratuit pour la famille.

Ces stages, dispensés par les professeurs des écoles, se déroulent au cours des vacances scolaires, à trois périodes de l'année, à raison de 3 heures par jour pendant 5 jours.

Au cours de l'année scolaire 2014-2015 les stages ont été organisés :

- Pour les vacances de printemps : du 27 au 30 avril 2015
- Pour les vacances d'été : du 6 au 10 juillet 2015 et du 24 au 28 août 2015

Les chiffres de participation

	Avril	Juillet	Aout	Total
Ecoles	8	3	1	12
Elèves	11 2	12	10	13 4
Enseignant s	8	4	4	16

Les rythmes à l'école primaire – Projet éducatif territorial

BILAN PRÉSENTÉ LORS DU GROUPE D'APPUI DÉPARTEMENTAL RÉUNI LE 7 JUILLET 2015

Le projet éducatif territorial (PEDT) formalise une démarche permettant aux communes et aux EPCI volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ont écrit aux maires pour confirmer la pérennisation de l'aide de l'État pour l'organisation des activités périscolaires et promouvoir la généralisation des PEDT en 2015.

Objectif

Promouvoir la diversité et une articulation efficace des activités péri éducatives

1/ Susciter une offre éducative riche dans les temps périscolaires

- Permettre l'accès à des activités novatrices pour le plus grand nombre d'enfants
- Logique de découverte pour les enfants et de diversité des activités proposées

2/ Assurer un continuum des différents temps éducatifs de l'enfant

- Importance de l'articulation temps scolaire et périscolaire
- Prise en compte des besoins et des réalités des enfants (fatigue....)

Contexte départemental dans le 1^{er} degré à la rentrée 2015

- 124 communes avec école(s)
- 153 écoles publiques
- 446 classes
- 8518 élèves

Un premier bilan :

- 13 communes entrées dans la réforme dès 2013
dont 8 communes (25 écoles) avec PEDT
- **A partir de 2014 : toutes les écoles publiques du département**
- 10 organisations spécifiques dans le cadre de l'expérimentation prévue dans le décret Hamon (Flayat – Gentioux – Mérinchal – Masbaraud Mérignat – Genouillac – Naillat – Noth – Saint-Léger-le-Guérétois – Saint-Sébastien – Sardent)

➤ **Écoles ou groupements d'écoles avec un PEDT => environ 80 %**

101 communes / 128 écoles

R2013/2014

8 communes / 25 écoles AVEC PEDT

R2014/2015

93 communes / 103 écoles AVEC PEDT (signés ou en cours)

➤ **Communes concernées par la généralisation => environ 20 %**

23 communes / 26 écoles sans PEDT au 01/09/2015

(car horaires non dérogatoires en 2014/2015)

- 4 nouvelles demandes d'expérimentation pour la rentrée 2015 (Royère de Vassivière – Saint-Junien-la-Bregère – Chéniers – Fresselines)

BILAN PEDT = 53 projets validés au 01/09/2015

PEDT portés par une commune ou un groupement de communes (RPC / RPI) = 44 PEDT (concerne 46 communes)

PEDT portés par un EPCI = 9 (concerne 56 communes)

CONVENTIONS au 01/09/2015

- Toutes les communes concernées par une expérimentation ou une organisation horaire dérogatoire ont transmis un PEDT qui a fait l'objet d'une signature de convention.
- Conventions signées = 102
 - 8 en 2013/2014
 - 94 en 2014/2015_

Construire une école plus juste pour offrir à chaque élève un parcours de réussite

Le décrochage : modalités de prise en charge des élèves décrocheurs

Il existe deux dispositifs de prise en charge des élèves décrocheurs en Creuse :

- A) Le réseau FOQUALE** constitue l'apport de l'Education Nationale aux politiques publiques de lutte contre le décrochage scolaire. Ce réseau interne à l'EN, s'inscrit dans le cadre interministériel des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs mises en place en 2011.

Un comité du réseau FOQUALE est chargé de coordonner les actions susceptibles d'offrir des solutions de retour en formation, d'en définir les contours afin de proposer des parcours adaptés aux caractéristiques de ces jeunes, d'en faciliter la lisibilité pour les jeunes eux-mêmes et pour nos partenaires.

Le responsable du réseau FOQUALE pour le département a été désigné par Monsieur le Recteur en Juin 2013, sur la base de l'existant des réseaux MGI.

Trois chefs d'établissements représentant les collèges, les LEGT et les LP sont prévus comme membres du comité dans la circulaire nationale. Leur désignation s'est effectuée lors d'une réunion associant les personnes participant aux groupes de travail de BEF concernant la liaison 3^e/2nde et le décrochage. Le directeur du CIO, la coordinatrice MLDS et l'IEN-IO sont également membres de droit de ce comité, conformément aux directives nationales.

Le réseau FOQUALE prend appui sur des personnes relais dans les lycées.

La mission du **référént Décrochage** est de porter, au sein de l'établissement, la problématique de la prévention du décrochage en lien avec les équipes éducatives, de coordonner le travail des instances telles que les Groupes de prévention du décrochage scolaires (GPDS – ex-GAIN), instances qui peuvent prendre des dénominations variées mais qui ont toutes le même objectif : raccrocher un élève qui perd pied et qui risque d'abandonner sa scolarité.

Le référént « décrochage » est la personne relais du comité de réseau : elle a la préoccupation de ne pas rompre le fil avec un jeune qui aurait quitté l'établissement avant terme, elle assure le relais de son accompagnement par le CIO ou la Mission locale. En cas de mise en œuvre de parcours adaptés avec l'appui de la MLDS, elle assure le lien avec la coordinatrice de la MLDS.

Depuis le 1er septembre 2014, 31 jeunes ont été intégrés à la MLDS au 1er avril 2015.

Quelques éléments sur les parcours adaptés dont l'objectif d'offrir une aide dès que les difficultés apparaissent, de quelque nature qu'elles soient et offrir un accompagnement spécifique (adapté et individualisé) à tout jeune en difficulté et ou susceptible de décrocher.

10 parcours signés depuis le début de l'année 2014-2015 (9 garçons / 1 fille)

- 1 au LMB de Felletin qui s'est transformé en affectation
- 3 au LGT Bourdan : 2 élèves de Seconde en réorientation
- 3 au Lycée Jean Favard : 1 Bac pro TU en difficulté scolaire (ex SEGPA) et en réorientation ; 1 seconde en réorientation et 1 NF en Seconde.
- 1 au collège Boussac : 3^{ème} en réorientation
- 2 au LP St Vaury : 1 prépa pro, 1 seconde Pro Electrotechnique en réorientation vers filière générale

L'accompagnement s'organise autour de mises en situations professionnelles, immersions, allègements d'EDT, aides aux devoirs... et d'entretiens et bilans avec équipes éducatives.

- B) La plateforme de Suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) :** les objectifs sont d'améliorer le repérage et d'organiser l'échange d'informations, mais aussi de consolider les coordinations locales. Les caractéristiques des jeunes décrocheurs s'appuient sur quatre critères cumulatifs : des élèves scolarisés l'année scolaire N-1, n'ayant pas obtenu le diplôme correspondant au cursus scolaire dans lequel ils étaient

inscrits l'année précédente, non scolarisés ou inscrits en apprentissage l'année scolaire en cours du traitement SIEI, et ayant atteint 16 ans à cette date.

Le coordonnateur de la Plate-forme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) est nommé par le préfet, en Creuse, il s'agit de l'IEN IO.

L'animation de la plateforme en Creuse se décline en deux plateformes infra-départementales :

La responsabilité a été confiée sur Guéret au directeur de la Mission Locale et sur Aubusson à la MEFAA (Maison de l'Emploi et de la Formation) sous la responsabilité du directeur du CIO.

Les différents objectifs sont d'une part de repérer les décrocheurs via la liste SIEI (Service Interministériel d'Echanges d'Informations), de les contacter et trouver la solution la plus adaptée à leurs problématiques et de les orienter vers les structures en s'appuyant sur les dispositifs de droit communs.

Les listes de décrocheurs sont vérifiées par la Mission Locale, la Conseillère d'Orientation et les chambres consulaires pour les apprentis.

Cette organisation fonctionne très bien en Creuse, en effet la proximité des différents services notamment à Aubusson (Maison de l'emploi et de la formation) mais aussi les effectifs somme toute assez faibles des décrocheurs permettent d'anticiper sur les situations mais aussi de suivre les décrocheurs avérés et repérés, via le SIEI.

Lors de la première campagne SIEI, 253 jeunes ont été identifiés. Ils ont issus pour 47 de CAP (21 en première année de CAP, 26 en deuxième année de CAP. Pour 49 d'entre eux, ils viennent de baccalauréats professionnels (8 en seconde, 16 en première et 25 en terminale). 16 étaient à la MLDS.

14 en 3^{ème} SEGPA, 2 en 3^{ème} prépa pro. 25 étaient en 3^{ème} générale. 16 en cycle terminal de la voie technologique. 20 étaient en 2GT. 10 en terminale générale.

Sur tous les jeunes identifiés, seuls 42 étaient vraiment sans solutions.

Pour la deuxième campagne, 324 élèves ont été identifiés par le SIEI, le traitement est en cours auprès des EPLE et des partenaires, Mission Locale et Chambres consulaires pour connaître le nombre réel de jeunes sans solutions.

Par ailleurs, il existe un dispositif, le DIPAC (Dispositif d'Insertion Individualisé par Alternance) qui permet à 38 élèves de 3^{ème} redonner du sens à leur scolarité. Pour chaque élève est élaboré un parcours individuel de formation qui prévoit d'inclure des périodes en entreprise et obligatoirement une période en LP et ou en CFA.

Les parcours scolaires

La notion de parcours scolaire est désormais fortement ancrée quand on évoque la scolarité des élèves

Le Parcours Éducation Artistique et Culturel (PEAC), le Parcours Avenir sont deux exemples concrets.

En ce qui nous concerne plus particulièrement, dans la construction du projet personnel de l'élève, l'ancrage disciplinaire va faire que le Parcours Avenir est l'affaire de tous les adultes de la communauté éducative et non plus uniquement réservé au COP, Professeur Principal et chef d'établissement pour ne citer qu'eux.

Dans le département de la Creuse, c'est le lycée Pierre Bourdan à Guéret qui a été retenu pour expérimenter le Parcours Avenir. En effet, ce parcours prévaut de la sixième à la terminale. L'essentiel de l'action s'effectue en Accompagnement Personnalisé pour les classes de secondes (sous la forme d'un stage d'observation et présentation aux pairs sous forme d'exposé oral). L'objectif est de pouvoir choisir une série ou une voie d'orientation en fin de seconde avec une meilleure connaissance des attendus professionnels.

Au niveau de liaisons post baccalauréat, l'objectif est d'accroître le nombre de bacs professionnels en STS et de bacs technologiques en IUT

Pour ce faire, un travail de liaison est mené entre le bac pro Gestion Administrative de J. Favard à Guéret et le BTS Assistant de Gestion PME PMI, sous l'égide de l'IA IPR d'économie gestion et un IEN ET. L'objectif est de faire travailler les enseignants entre eux, notamment dans le cadre de l'Accompagnement Personnalisé.

Des travaux similaires sont menés au lycée d'Aubusson entre bac Pro commerce et le BTS, au lycée de Felletin entre bacs professionnel et BTS.

En ce qui concerne la voie technologique et les poursuites en IUT, l'idée est d'accroître le nombre de bacheliers technologiques. La journée du 7 avril 2015 a eu pour objectif de valoriser cette voie d'orientation, menée de concert avec les IA IPR de spécialité, mais aussi sur les deux sites lycées P. Bourdan et J. Favard, en direction des

professeurs principaux de troisième du département (40 professeurs principaux de troisième étaient présents sur la journée).

L'école inclusive

Au cours de l'année scolaire 2014-2015 :

1) Établissement et signature de conventions de collaboration entre établissements médico-sociaux et écoles ou collèges pour externalisation de parties d'unités d'enseignement :

- écoles de Guéret du centre ville (Cerclier et Guéry) et IME de Grancher ;
- Collège de Chambon sur Voueize et ITEP d'Evau Les Bains ;
- collège d'Ahun et IME du Monteil Au Vicomte.

Il s'agit d'une mise en œuvre des préconisations d'un rapport d'inspection conjoint ARS et Rectorat de Limoges pour l'IME du Monteil Au Vicomte géré par l'ALEFPA, étendue à deux autres établissements.

2) Signature d'une convention cadre pour un dispositif ULIS pro départemental mettant en synergie les acteurs du parcours de formation professionnelle des élèves d'IME (section SIFFPRO), des LP, du LEGPA, du LP d'Aubusson portant l'ULIS Pro

3) Action des enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés pour accompagner la mise en œuvre des adaptations pédagogiques inscrites dans les PPS établis par la MDPH à l'attention des élèves en situation de handicap. Action de l'IEN ASH en CDAPH pour insertion dans les PPS de préconisations adaptatives sur le volet pédagogique. Travaux de la CDOEA en faveur des élèves présentant des difficultés graves et durables dans les apprentissages (retour aux écoles et EPLE par des membres de la commission et préconisations)

4) Présentation de la rénovation des différents dispositifs d'aide aux élèves (PPRE, PAP, PPS, PAI) et de l'outil GEVA-Sco en circonscription à l'équipe ressource de la circonscription et aux directeurs des écoles. Mise en place du GEVA-Sco par les enseignants référents, du PAP en lieu avec le médecin scolaire conseiller technique de l'IA-DASEN

5) Mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes » visant à penser puis mettre en place des pratiques pédagogiques différentes de celles mises en place ordinairement en classe, et ce dans le domaine scientifique en cycle 3.

6) Mise en place d'ateliers à partir d'outils issus de la recherche en psychopédagogie (travaux du laboratoire Cognisciences et de l'académie de Grenoble issus des recherches du Dr Michel Zorman) en cycle 2 sur diverses écoles guéretoises (accompagnement CPAIEN et PE surnuméraire en réadaptation)

7) Adaptation à l'emploi des AESH (60h effectives) pour un meilleur accompagnement de la scolarité des élèves en situation de handicap bénéficiant d'une aide humaine en classe

8) Mise en place d'un stage massé de début d'année à l'attention des EANA de cycle 3 et de collège, aide scolaire tout au long de l'année via le déploiement départemental du CASNAV académique (EFIV, EANA)

9) Participation des CPAIEN à certaines équipes éducatives d'enfant en situation de difficulté à l'école, appui pédagogique en classe de la part du CPC ASH pour élaboration et mise en œuvre d'adaptations pédagogiques

10) accompagnement de l'élaboration de PPRE passerelles lors des temps de réunion autour de la liaison CM2/6^{ème}

11) Validation du volet ASH/TICE de la lettre numérique de la DSDEN pour diffusion d'outils numériques adaptatifs et appropriation dans les classe

12) Validation des projets d'intervention des personnels des RASED auprès des élèves signalés

Perspectives 2015-2016 :

- Amplification de l'impulsion en matière d'externalisation des unités d'enseignement dans la droite ligne de la note de cadrage ministérielle de juillet 2015
- Poursuite des actions de formation et d'accompagnement concernant la rénovation des dispositifs d'aide aux élèves
- Poursuite de l'action au sein des classes d'accompagnement des élèves et des maîtres par l'équipe ressources de circonscription
- Repérage et diffusion de pratiques innovantes via la rénovation du site de la DSDEN.

« L'École change avec le numérique »

Les compétences numériques des élèves

Les collectivités souhaitent investir dans l'équipement numérique des écoles pour la rentrée. Un certain nombre d'écoles se verront dotées de nouveaux ordinateurs mais également de moyens interactifs (Vidéo-Projecteurs Interactifs) et certaines de tablettes.

La formation dispensée par la DSDEN 23 aux usages pédagogiques devrait se faire dans la foulée dans les écoles concernées et sur demande pour une mise en œuvre optimisée.

Après la formation, l'accompagnement sera primordial.

Des actions de formation sont inscrites au Plan de Formation alliant une discipline et le numérique (Arts Visuels, Anglais et Maîtrise de la langue).

Une action de formation au numérique à destination des formateurs est également inscrite au Plan de Formation.

Les relations avec les partenaires

a) **Collège préfigurateur** : l'appel à projets a rencontré un vif engouement auprès des académies et des collectivités territoriales. S'appuyant sur le volontariat et l'ambition tant des établissements scolaires que des académies et des collectivités, il avait pour objectif de faire émerger des projets pédagogiques de qualité. 300 collèges dont 4 en Limousin ont été retenus. Le collège Jean Monnet de Bénévent L'Abbaye est le seul collège creusois retenu.

En 2015-2016, les élèves et les enseignants se verront dotés d'équipements mobiles et de ressources numériques. Les enseignants bénéficieront d'une formation spécifique aux usages pédagogiques du numérique. Les collectivités seront accompagnées par l'Etat pour l'acquisition des équipements.

b) **Poursuite du déploiement de l'ENT Iconito** ainsi que du développement des usages pédagogiques et de la prise en main de l'outil par les familles.

Après une phase pilote en 2013-2014 qui a concerné 5 écoles, il est déployé sur 18 écoles soit 54 classes en 2014-2015. Ce projet est le fruit du partenariat entre les collectivités pour l'investissement financier, CANOPE et la DSDEN 23 pour l'installation, la formation et l'accompagnement. Chaque usager (enseignants, élèves et parents) dispose d'identifiants pour se connecter à l'ENT et accéder aux différentes informations mises en ligne les concernant (cahier de texte, documents partagés, agendas, suivi du travail en classe...). L'ENT est un outil de dialogue et de partage de la communauté éducative.

Un stage est prévu au Plan de Formation pour aider les enseignants à optimiser l'usage de leur ENT et le rendre plus visible par les familles.

Concertation nationale sur le numérique éducati

Le 6 novembre 2015, le Président de la République a annoncé le lancement d'une concertation nationale sur le numérique à l'École.

Des rencontres ont été organisées au sein de chaque académie pour offrir des temps d'échanges et de travail collectif entre la communauté éducative et ses partenaires sur l'avenir du numérique pour l'éducation. En s'appuyant sur les expériences et les réalisations de l'académie et de ses territoires, ces rencontres ont pour objectif de préciser les attentes et les défis à relever. Elles sont le pivot de cette concertation et ont pour vocation à susciter des échanges constructifs, à valoriser des initiatives et à entraîner l'adhésion du plus grand nombre d'acteurs concernés.

La concertation pour le département de la Creuse s'est déroulée le 6 février 2015 au collège de Bourgneuf. Elle a été structurée autour de trois thématiques :

- Le numérique, les apprentissages et la réussite de tous les élèves
- Le numérique, renouvellement et diversification des pratiques pédagogiques et éducatives
- Le numérique et la réduction des inégalités.

La grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République **Le parcours citoyen et les nouveaux programmes d'enseignement moral et civique**

Nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale, le parcours citoyen est construit autour de l'enseignement moral et civique, de l'éducation aux médias et à l'information, et de l'enseignement aux élèves du jugement, de l'argumentation et du débat dans les classes dès l'école élémentaire.

L'enseignement moral et civique est mis en œuvre à raison d'une heure hebdomadaire à l'école élémentaire, bimensuelle au collège et au lycée. Les axes principaux des programmes d'enseignement moral et civique, dont l'élaboration a été confiée au Conseil supérieur des programmes, se fondent sur les principes et valeurs inscrits dans les grandes déclarations des droits de l'Homme et dans la Constitution de la Ve République.

Assises pour la mobilisation pour les valeurs de la République

La mobilisation conjointe de la communauté éducative et de l'ensemble de ses partenaires (autres services publics, collectivités territoriales, acteurs associatifs, acteurs économiques) est nécessaire pour faire vivre les valeurs de la République à l'École. Dans une société en perte de repères et caractérisée par une forme de relativisme ambiant qui favorise amalgames et indifférences, et après les attentats qui ont visé le cœur des valeurs républicaines, la mobilisation du peuple français est porteuse d'une exigence vis-à-vis de l'ensemble de la société, et singulièrement de l'École dont le rôle et la place dans la République sont inséparables de sa capacité à faire vivre et à transmettre la laïcité.

Les assises départementales de l'École ont pour objectif de mutualiser les analyses, expériences et propositions pour compléter et assurer la mise en œuvre des premières mesures annoncées par la ministre de l'Éducation nationale le 22 janvier 2015. Elles se sont déroulées dans le département de la Creuse le mercredi 18 avril 2015 au lycée Pierre Bourdan de Guéret.

Elles ont permis des échanges autour de trois thématiques :

- Comment associer pleinement les parents à l'action éducative de l'école ?
- Comment favoriser le travail conjoint des collectivités territoriales, de l'éducation nationale et de l'ensemble des services de l'État pour la réussite éducative des jeunes ?
- Comment mobiliser les acteurs associatifs, le monde économique et la société civile pour soutenir l'action de l'école dans la lutte contre les inégalités et déterminismes sociaux ?

12- Conclusion

Ce rapport traduit le large spectre de l'intervention des services de l'Etat au niveau départemental au côté des collectivités territoriales et des autres partenaires et au service de la population creusoise. Malgré un contexte budgétaire contraint qui s'impose à tous, l'Etat assure une présence quotidienne au plus près du terrain pour mettre en oeuvre l'ensemble des politiques publiques, pour garantir le respect des lois et l'intérêt général et appliquer les politiques définies par le Gouvernement.

Dans un contexte marqué par les menaces d'attentats et la prolongation de l'état d'urgence, la sécurité et la protection des creusois est une priorité absolue des services de l'Etat. Au-delà des chiffres qui font de la Creuse l'un des départements les plus sûrs de France, la mobilisation des services de police et de gendarmerie reste forte et constante sur l'ensemble du territoire départemental.

L'année 2015 a vu la montée en puissance des mesures en faveur de l'emploi et des entreprises. Les emplois d'avenir et le dispositif "Garantie jeunes" ont permis à une jeune génération éloignée de l'emploi d'obtenir une première expérience professionnelle. De façon complémentaire, le contrat de génération a vocation à maintenir dans l'emploi les plus expérimentés et de permettre la transmission de leur savoir. Enfin, le crédit d'impôt compétitivité et emploi bénéficie à l'ensemble des entreprises creusoises.

Le maintien et le développement de l'économie agricole restent une préoccupation quotidienne des services de l'Etat et de ses fonctionnaires malgré un contexte difficile marqué par de nombreuses crises.

L'Etat est aussi mobilisé pour maintenir la cohésion sociale et aider les personnes les plus défavorisées. La mise en oeuvre du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a permis de définir des pistes d'action autour d'une réflexion globale sur la problématique de la pauvreté en prenant en compte les questions liées à l'éducation, à la santé et à l'emploi.

De la même façon, la déclinaison des mesures prises par le Gouvernement à l'occasion des deux comités interministériels pour les ruralités qui se sont tenus en mars et septembre 2015, notamment par la création des maisons de services au public, traduit cette volonté de développer l'offre de services au plus près de la population.

La baisse des dotations de fonctionnement aux collectivités locales qui participe à l'effort national de réduction des dépenses publiques ne doit pas occulter les mécanismes de péréquation dont le département est bénéficiaire et qui traduisent la solidarité nationale vis à vis des territoires les moins favorisés. De même, la participation de l'Etat aux dépenses d'investissement des communes et intercommunalités ne cesse d'augmenter dans ce département, la DETR 2015 est en augmentation en Creuse de 45 % par rapport à celle de 2014, le FPIC a augmenté de 30 % et la dotation de solidarité rurale de 26,8 %.

Ainsi, l'Etat est-il présent sur le territoire auprès des collectivités locales, des acteurs locaux et de l'ensemble de la population creusoise pour accompagner les projets de développement dans un cadre cohérent et durable du territoire.